

Vendredi 11 juin 2020

9h30 - Emargement des délégués
10h00 - Début des travaux

1. - Appel nominal par la Secrétaire Générale

LIGUES	VOIX Licences	DÉLÉGUÉ 1		DÉLÉGUÉ 2		DÉLÉGUÉ 3		DÉLÉGUÉ 4 Président de CD		DÉLÉGUÉ 5 Président Club + 700 licences	
AUVERGNE- RHÔNE-ALPES	113 49 995	Jean-Luc MANAUDOU	22	Olivier HIRTZIG	25	Maxime USCLAT	22	Dominique DELCHET	22	Christophe FRAPPE	22
BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ	47 16 658	Patrick TRIOEN	14	Jacky VIÉVAL	11	Hervé WENGER	11	Michel GRIFFON	11		
BRETAGNE	36 11 016	Bénédicte COMPOIS	9	Marc VELLEN	9	Benoît BIDEAU	9	Brigitte BONNEAU	9		
CENTRE-VAL DE LOIRE	37 (28) 11 608	Michel SAUGET	10	-		Dominique LEFÉBURE	9	Serge COHEN	9		
CORSE	17 1 770	Christine ARNOUX	17	Pouvoir : Gilles SEZIONALE							
GRAND EST	78 32 116	Stéphane METZGER	15	Laure GAUTHREAU	15	Guy SABATIER	18	Viviane CHARABIAS	15	Damien FRANCOIS	15
GUADELOUPE	17 1 803	Gérard OLIVARY	17	Pouvoir : Alex BADIAN							
GUYANE	17 (0) 1 874	Myrtho MANDÉ		Absent							
HAUTS-DE-France	62 (50) 24 133	Marie-Noëlle NOULARD	12	Benjamin MERCIER	12	Yves GUDIN	14	Véronique GIBOT	12	-	
ÎLE-DE-FRANCE	180 83 295	Evelyne CIRIEGI (le vendredi)	36	Patrick FRADET	36	Jean BOULANGER	36	Rémi HEURTEL	36	Lise MARTIN	36
LA RÉUNION	25 5 699	Henri FONTAINE	25								
MARTINIQUE	19 2 864	Alex BADIAN	19								
NORMANDIE	47 16 666	Philippe BRIOUT	14	Hervé LESTURGIE	11	Sébastien GANDELIN	11	Jean-Pierre CRAMBERT	11		
NOUVELLE- AQUITAINE	69 27 600	Marc DEBERGHES	13	Laurette BERTON	17	Pierre LEGROS	13	Jimmy PERSIGANT	13	Michel MÉTAY	13
NOUVELLE- CALÉDONIE	21 3 694	Jean-Claude ROBIN	21	Pouvoir : Gilles SEZIONALE							
OCCITANIE	82 (66) 34 046	Bernard DALMON (visio)	18	Richard LAGRAVE	16	Julien VILLE	16	Chantal PLANQUES	16	-	
PAYS DE LA LOIRE	52 19 070	Joël PINEAU	13	Jacques LEFÈVRE	13	Frédéric LEGAL	13	Denis VAUPRÉ	13		
PACA	87 36 834	Jean-François GUINOT	17	Gilles SEZIONALE	17	Dominique LAGIER	19	Patrick PEREZ	17	Gilles LESPARRE	17
TAHITI	18 2 034	Michel SOMMERS	18								
TOTAL : 382 775	1 024	* Le reliquat éventuel de voix est attribué au délégué le plus âgé ou à défaut à son suppléant (en gras).									
Total voix représentées	970										

Assistent :

Lazreg BENELHADJ (le vendredi)	Membre du Comité Directeur
Denis CADON	Chargé de Mission
Sylvie CAILLET	Membre du Comité Directeur
Dominique CUPILLARD	Secrétaire Générale
Julie EISSEN	Membre du Comité Directeur
Christiane GUERIN	Vice-Présidente
Marieke HOEDTS (en visio)	Membre du Comité Directeur
Christine KITEGI	Membre du Comité Directeur
Inès NYADANU POLLET	Membre du Comité Directeur
Hélène RICARDO-GARDEAU (en visio)	Membre du Comité Directeur
Carine SOLLBERGER	Membre du Comité Directeur
Dominique BAHON (le vendredi)	Membre Honoraire
Henri WACHTER	Membre Honoraire
Raphaëlle TERQUEM (le vendredi)	Commissaire aux Comptes
Georges DE BONDY (le vendredi)	Commissaire aux Comptes
Julien ISSOULIE (le samedi)	Directeur Technique National
Jacco VERHAEREN (le samedi)	Futur Directeur EDF Natation et Eau Libre
Agnès BERTHET	DTN Adjointe
Rémi DUHAUTOIS	Directeur du Haut Niveau
Richard MARTINEZ	Directeur de la Natation Course
Yann-Even GRALL	Directeur du Water-Polo
Marc HANSSLER (le samedi en visio)	Direction Natation Course
Sylvie NEUVILLE (le samedi en visio)	Directrice de la Natation Artistique
Stéphane LECAT (le samedi en visio)	Directeur de l'Eau Libre
Laurent CIUBINI	Directeur Général
Alexandra LABOUCHEIX (vendredi visio)	Directrice Financière
Stéphane DESTOUCHES	Chef de projet Refonte des Systèmes d'Information
Basile GAZEAUD	Directeur de l'Accompagnement des Réseaux et Territoires
Vincent HAMELIN	Directeur du Développement des pratiques et de la santé
Latif DIOUANE	Département Développement des pratiques et de la santé
Antoine DURAND	Responsable Juridique et représentant du CSE
Valérie GICQUEL	Collaboratrice du Président en charge des moyens Généraux
Magali TAPRET	Collaboratrice de la Secrétaire Générale

Excusés :

Christine ARNOUX	Membre du Comité Directeur
Alain BERNARD	Membre du Comité Directeur
Myrtho MANDE	Membre du Comité Directeur /Délégué Guyane
Madeleine BERNAVON	Membre Honoraire
Paulette FERNEZ	Membre Honoraire
Lucien GASTALDELLO	Membre Honoraire
Bernard PAILLIEUX	Membre Honoraire
Dominique BERTHE	Contrôleur aux Comptes
Sylvain SERVARI	Contrôleur aux Comptes
Noël PORCU	Directeur du Plongeon

Afin de faciliter les échanges, Dominique Cupillard demande à chacun de se présenter avant chaque intervention en précisant le nom et la ligue d'appartenance.

Avant de passer la parole à Gilles Sézional, elle le félicite au nom de tous pour sa nomination en tant que membre du Bureau de la FINA. Une nomination de bonne augure pour la Fédération qui reprend une bonne place sur l'échiquier international et renforce sa position avec le COJO et Paris 2024.

2. – Ouverture par le Président de la Fédération Française de Natation

Gilles Sézional se réjouit de se retrouver enfin en présentiel, dans le cadre somptueux du Westhotel du Pouliguen. Il adresse une pensée toute particulière à notre ami et Trésorier Bernard Dalmon, durement touché par la COVID et actuellement en rééducation pour 4 semaines dans un centre de santé, qui participera néanmoins à une grande partie des travaux en visioconférence, sans oublier tous nos disparus de cette pandémie.

Il remercie l'ensemble des délégués pour la confiance renouvelée pour ce nouveau mandat qui a malheureusement débuté par un nouveau confinement au cours duquel les difficultés ont été nombreuses pour la Fédération et ses structures.

La reprise des activités est aujourd'hui en marche et il présente à ce propos le clip promotionnel réalisé à l'occasion de la réouverture des piscines.

- Diffusion du clip sur la réouverture des bassins -

<https://bit.ly/3pzCHDr>

La Fédération a pu absorber la perte des licences mais les aides ministérielles devraient être faibles ; la reprise des activités estivales et la réouverture des bassins devraient permettre aux clubs de préparer la rentrée en relançant les adhésions. Il remercie à ce propos le département financier pour l'énorme travail effectué durant la crise sanitaire.

En ce qui concerne les évènements sportifs :

- Une pensée particulière pour l'équipe de natation artistique qui joue actuellement sa qualification olympique lors du TQO à Barcelone.
- Championnats d'Europe de Budapest : de très bons résultats avec 10 médailles obtenues en Natation Course et Eau Libre, notamment des Espoirs très prometteurs.
- Travail sur la préparation de Paris 2024 en collaboration étroite avec l'ANS, avec la récente nomination de Jacco Verhaeren au titre de Directeur des Equipes de France de Natation Course et Eau Libre.
- Le plongeon n'a pas démerité après l'arrêt de Benjamin Auffret et les difficultés rencontrées par cette discipline en termes d'équipement – à noter que la discipline a été approchée par un grand sponsor de la marque du high diving.
- L'Eau Libre comptabilise de très grands succès. Actuellement tenue des Championnats de France à Gravelines.

Il souhaite à tous une excellente Assemblée Générale.

3. – Mot du Président de la Ligue Régionale des Pays de la Loire

« Bonjour à tous,

Je tiens à vous remercier pour votre présence au Pouliguen. La crise sanitaire ne nous ayant pas permis de nous rencontrer pour certains depuis les dernières élections de nos différentes instances, c'est donc avec un réel plaisir que nous vous accueillons en Pays de la Loire pour cette Assemblée Générale Fédérale.

Je tiens à remercier pour leur présence, Mme Anne CORDIER, Présidente du CROS Pays de Loire et Mr Norbert SAMAMA, Maire du Pouliguen, qui devrait nous rejoindre vers 11 h 30.

Je tiens également à excuser car ils ne peuvent être présents en raison des prochaines élections, Le Conseil Régional, le Conseil Départemental 44 et la DRAJES.

Quelques nouveaux élus, pour assister à nos travaux et pour les plus anciens d'entre nous, un petit retour en arrière, c'est en 1996, il y a donc 25 ans que le Comité Régional des Pays de la Loire a organisé pour la

dernière fois l'Assemblée Générale FFN à Nantes. J'étais trésorier du Comité et Géraldine, que je tiens à remercier avec toute l'équipe régionale pour l'organisation de ce week-end, était déjà la cheville ouvrière de l'organisation.

Je vous souhaite d'excellents travaux et un agréable séjour en Pays Ligérien, sur la « côte d'amour » avec ses plus belles plages d'Europe. »

4. - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale en date des vendredi 18 et samedi 19 septembre 2020 à Deauville

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

5. - Adoption des décisions prises par le Comité Directeur depuis le samedi 19 septembre 2020

Les décisions prises par le Comité Directeur depuis le samedi 19 septembre 2020 sont adoptées à l'unanimité.

6. - Adoption du rapport moral de la saison 2019/2020

Le rapport moral de la Secrétaire Générale est adopté à l'unanimité.

7. - Questions et débats éventuels sur les rapports d'activités de la saison 2019/2020

Ces rapports n'appelant aucun commentaire, l'ensemble des rapports d'activités de la saison 2019/2020 sont adoptés à l'unanimité.

8. - Présentation et vote des modifications statutaires et réglementaires

Antoine Durand rappelle que les propositions de modifications devront être validées à la majorité qualifiée des deux tiers pour les Statuts et à la majorité simple pour le Règlement Intérieur.

Il rappelle en outre la possibilité de voter toutes les modifications statutaires et réglementaires, soit en bloc si aucun délégué ne s'y oppose, soit article par article.

8.1 - Présentation et vote des modifications statutaires (majorité qualifiée des 2/3) - en annexe

✓ Inscription des moyens d'action de la FFN dans les Statuts

L'idée originelle étant d'inscrire clairement dans les Statuts la possibilité de gérer et exploiter un équipement sportif, le cercle de compétences Juridique a eu pour proposition de consacrer l'ensemble des moyens d'action fédéraux, permettant de faire une distinction claire entre moyens et objectifs (objets sociaux de la FFN liés à l'agrément et à la délégation).

Proposition :

Article 1 : *Objet social et moyens d'actions*

[...]

1.3. *Les moyens d'action*

Les moyens d'action de la FFN sont notamment :

- l'organisation et la promotion de toute épreuve ou manifestation sportive entrant dans le cadre de son activité;*
- la promotion et la diffusion de l'image de marque de la FFN ;*

- Les équipements aquatiques faisant partie intégrante de la mise en oeuvre des missions de service public de la FFN, celle-ci :

- Participe à la programmation et/ou aide à la conception les maîtres d'ouvrage publics locaux dans la conduite de leurs projets de construction et rénovation ;
- Peut se positionner sur leur acquisition et/ou leur gestion, de manière permanente ou temporaire, en vue de la pratique des disciplines de la Natation et des activités annexes ci-dessus.

- la tenue d'un service d'information et de documentation relatif à l'organisation et à la pratique des disciplines de la Natation, notamment l'édition et la publication de tous documents, bulletins et revues concernant ces sports ;

- l'aide technique, financière et morale aux associations par toute modalité appropriée ;

- La création et la mise en place des pédagogies et des actions de formation propres à la promotion, au développement et à l'essor des disciplines de la Natation, et/ou liées au secourisme, à la sécurité et/ou au sauvetage aquatique, y compris en apprentissage, via notamment son Institut National de Formation des Activités de la Natation (INFAN), décliné au niveau régional sous la forme d'Ecoles Régionales de Formation des Activités de la Natation (ERFAN) au sein des Ligues Régionales.

- l'établissement et l'entretien de relations avec les fédérations étrangères régissant les disciplines de la Natation et la participation aux épreuves internationales ;

- la défense des intérêts des disciplines de la Natation et activités annexes auprès des pouvoirs publics ;

- la création de prix et de récompenses ;

- la création, la commercialisation, l'importation, l'exportation, la diffusion, la distribution, la promotion, l'achat et la vente de tous produits en relation avec la pratique des activités de la Natation et de tous produits exploitant les marques détenues par la FFN ou sur lesquelles la FFN détient directement ou indirectement des droits ;

- la prestation de tous services en relation directe ou indirecte avec les disciplines de la Natation ;

- l'exploitation commerciale des sites dont la FFN est ou serait propriétaire ou locataire ou sur lesquels elle détient ou détiendrait des droits d'occupation ou de jouissance autres.

✓ **Inscription de la commission des agents sportifs**

Il s'agit d'un toilettage, cette commission obligatoire du code du sport n'apparaissant pas dans les Statuts.

Proposition :

16.3 - La commission des agents sportifs

En application de l'article R.222-1 du code du sport, la FFN constitue une commission des agents sportifs et désigne un délégué aux agents sportifs.

Le président et les membres de la commission des agents sportifs, ainsi que le délégué aux agents sportifs, sont nommés par le Comité Directeur. Celui-ci nomme également un suppléant pour chacun d'eux.

La commission des agents sportifs participe, avec la commission interfédérale des agents sportifs mentionnée à l'article R. 222-7, à l'organisation de l'examen de la licence d'agent sportif. Elle peut organiser une formation préalable à la délivrance de la licence d'agent sportif. Elle délivre, suspend et retire cette licence. Elle prononce les sanctions disciplinaires prévues à l'article L. 222-19.

La commission des agents sportifs élabore un projet de règlement des agents sportifs qu'elle transmet pour avis au ministre chargé des sports puis soumet à l'approbation du Comité Directeur. Le règlement des agents sportifs fixe les règles qu'il appartient à la FFN d'édicter en application des dispositions législatives et réglementaires du présent chapitre.

Le délégué aux agents sportifs contrôle l'activité des agents sportifs et engage les procédures susceptibles de déboucher sur le prononcé des sanctions prévues à l'article L. 222-19. Il est choisi, ainsi que son suppléant, en raison de ses compétences en matière juridique et sportive.

✓ **L'inscription des cercles de compétences**

L'idée est de tirer les conséquences du programme électoral de Gilles SEZIONALE en consacrant corollairement dans les Statuts l'inscription des cercles de compétences en lieu et place des commissions.

Proposition :

Article 17 : Les cercles de compétences

La FFN peut constituer en son sein des cercles de compétences pour l'aider dans ses missions, notamment par des travaux préparatoires sur la rédaction des textes et par un suivi des domaines spécifiques d'activité.

Un membre-liaison du Bureau exécutif doit siéger dans chacun de ces cercles de compétences, ainsi que les conseillers techniques et salariés compétents.

La composition et le fonctionnement de tous ces cercles de compétences sont prévus au Règlement Intérieur.

✓ **Inscription du Conseil des Territoires**

Toujours prévu dans le programme électoral de Gilles SEZIONALE, l'idée est de consacrer dans les Statuts l'inscription du Conseil des Territoires en tant qu'organe consultatif et de réflexion regroupant tous les Président(e)s de ligue régionale.

Proposition :

Article 18 : Le Conseil des territoires

Le Conseil des territoires est un organe consultatif et de réflexion regroupant tous les Présidents de Ligue régionale.

Présidé, dirigé et animé par le Président de la FFN, le Conseil des territoires se réunit au moins trois fois par an. Les procès-verbaux du Conseil des territoires sont communiqués au Bureau exécutif ainsi qu'au Comité Directeur.

Chaque Ligue Régionale a pour recommandation de décliner ce conseil des territoires dans son ressort territorial.

✓ **Obligation pour les Ligues régionales et Comités départementaux de nommer une Commission de Surveillance des Opérations Électorales**

Suite au constat que certaines voix ont pu s'élever contre des élections locales qui ne s'avéraient pas toujours organisées par une commission ad hoc purement impartiale, il est proposé d'inscrire dans les Statuts l'obligation pour les ligues régionales et les comités départementaux de nommer une commission de surveillance des opérations électorales.

Proposition :

20.2 - [...]

Une commission de surveillance des opérations électorales (CSOE) est chargée de veiller, lors des opérations de vote relatives à l'élection du Président et des instances dirigeantes de chaque organisme déconcentré, au respect des dispositions prévues par ses Statuts et, le cas échéant, son Règlement Intérieur.

Michel Sommers (Tahiti) demande si la Ligue de Tahiti est concernée par la modification apportée à l'article 20 ; il rappelle le Statut particulier de ce Territoire où le sport est de compétence locale et non gouvernementale.

Laurent Ciubini répond qu'aucune modification n'a été apportée qui pourrait remettre en cause le Statut particulier de Tahiti. En revanche, si la FFN doit se mettre en conformité par rapport au droit local, des adaptations seront effectuées. Antoine Durand ajoute que le service juridique fédéral ne remet pas en cause l'analyse de la mission d'Assistance de Tahiti sur la loi organique de 2004, qui résume bien la situation juridique particulière de Tahiti. Ce point devra effectivement être rediscuté d'ici la prochaine Assemblée Générale de 2022.

Jacky Vieval (Bourgogne Franche Comté) demande si les modifications votées l'année dernière doivent être appliquées dans les Statuts-types des Ligues.

Antoine Durand répond que cette option n'a pas été retenue cette année afin de ne pas contraindre les ligues régionales et comités départementaux à des assemblées générales extraordinaires - nécessairement organisées pour modifier les Statuts - tous les ans. En effet, un projet et une proposition de Loi sont actuellement en lecture au Sénat et à l'Assemblée Nationale et devraient modifier de manière significative les Statuts types des Ligues régionales, notamment en matière d'engagement républicain, de parité et de déclaration de patrimoine et d'intérêt des élus régionaux. Dans cette attente, le cercle de compétences

Juridique a décidé de faire passer cette disposition lors d'un prochain Comité Directeur ou lors de la prochaine Assemblée Générale.

Guy Sabatier (Grand-Est) demande des précisions sur la déclaration de patrimoine et d'intérêt qui sera imposée aux élus régionaux.

Gilles Sezionale confirme que cette mesure devrait être applicable à tous les Présidents de Ligue et membres de comité directeur de la FFN. Carine Sollberger met l'accent sur le sérieux de cette disposition et sur la lourdeur de cette déclaration de patrimoine et d'intérêt, identique à celle demandée au Président de la Fédération.

Mise au vote à la majorité qualifiée des 2/3 des modifications statutaires :

Résultats du vote :

Pour : (952 voix)

Contre : (0 voix)

Abstention : (0 voix)

Les modifications apportées aux Statuts Fédéraux sont adoptées.

8.2 - Présentation et vote des modifications du Règlement Intérieur (adoption à la majorité simple) – en annexe

✓ Obligation pour les comités départementaux d'organiser leurs assemblées générales électives avant les assemblées générales régionales

Ce principe est proposé dans un souci de cohérence et d'amélioration des élections départementales, régionales et nationales en termes de calendrier électoral.

Proposition :

Article 6 : Élections au Comité Directeur

[...]

Pour des raisons de cohérence de la politique territoriale et nationale mise en place par la FFN, les assemblées générales électives de chaque Ligue Régionale doivent en outre être précédées des assemblées générales électives de chaque Comité Départemental.

Marc Deberghes (Nouvelle Aquitaine) fait remarquer que les Comités Départementaux qui ont la clôture de leur exercice comptable au 31 août auront beaucoup de difficultés à appliquer cette disposition.

Il est rappelé que les assemblées générales électives et ordinaires peuvent être tenues séparément. Malgré les difficultés pratiques, l'idée est bien que les élections départementales se tiennent avant les élections régionales.

✓ Obligation d'une composition diversifiée du Comité Directeur

Proposition :

Article 5 : Candidatures au Comité Directeur

[...]

La composition du Comité Directeur devant représenter au maximum une diversité d'associations affiliées et de ligues régionales, chaque liste doit en outre représenter une diversité d'associations affiliées et de ligues régionales, de telle sorte que :

- un maximum de deux licenciés de la même association affiliée peuvent composer une même liste ;

- un minimum de cinq ligues régionales doivent composer chaque liste ; une ligue régionale est représentée dès lors qu'un licencié d'une association affiliée dont le siège social est situé dans son ressort territorial est candidat sur cette liste.

✓ **Transfert de compétences « Ressources Humaines » du Secrétaire Général au Président**

Proposition :

Article 11 : Le Président

[...]

Il est responsable du fonctionnement administratif de la FFN et, à ce titre, a notamment autorité sur le personnel. A ce titre, il dispose de toutes les prérogatives afférentes au pouvoir de direction de l'employeur et en matière de ressources humaines, sans que la liste soit exhaustive :

- recrutement de personnel : conclusion de contrat, embauche ;
- gestion et modification des contrats de travail – notamment rémunération, primes et tous autres avantages ;
- présidence du Comité Social et Economique ;
- rupture des contrats de travail.

Il est précisé que le cercle de compétences Juridique a souhaité préciser dans les Statuts le rôle du Président en matière de Ressources Humaines. Il s'agit d'un transfert de compétences, le Président ayant par ailleurs toute latitude à donner délégation de pouvoir.

✓ **Fin du certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive pour les mineurs (LOI n°2020-1525 du 7 décembre 2020)**

Proposition :

Article 20 : Formalités d'obtention de la licence

20.1. Formalités d'obtention de la licence pour les mineurs

Pour les personnes mineures, à l'exception de la Licence « Encadrement » (abstraction faite des arbitres de Water-Polo), l'obtention ou le renouvellement d'une licence est subordonné à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale.

Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive.

Cette modification a été prise en charge par le Département des Systèmes d'Information pour mise en application dans les prochains jours sur Extranat.

Mise au vote à la majorité simple des modifications au Règlement Intérieur :

Résultats du vote :

Pour : (952 voix)

Contre : (0 voix)

Abstention : 0,00 % (0 voix)

Les modifications apportées au Règlement Intérieur sont adoptées.

9. Présentation de la nouvelle organisation de la Fédération

Laurent Ciubini et Dominique Cupillard présentent la nouvelle organisation de la Fédération.

Le nouveau schéma fait suite au résultat de l'audit organisationnel mené en 2019 en concertation avec les élus et les salariés et à l'établissement d'un bilan participatif du mandat de l'olympiade 2017-2020, intégrant une compilation par compétence des bilans de l'ensemble des commissions fédérale et une synthèse des points forts du mandat en termes de réformes.

Il est rappelé que le projet de mandat 2021-2024, largement diffusé, porte sur cinq piliers :

- La réforme organisationnelle de la Fédération
- Le projet de Performance 2024

- La réforme de la formation
- La réforme des systèmes d'information
- La gestion de plusieurs piscines

L'ambition de la réforme organisationnelle est de fédérer les compétences en construisant des réseaux larges, en concertant le réseau fédéral, en communiquant plus efficacement, en rapprochant les différents échelons et en remplaçant les clubs au sein de la FFN.

Cette organisation est basée sur des cercles de compétences, au nombre de 34. Chaque compétence fédérale est dotée d'un cercle. Il intègre obligatoirement le liaison Bureau/coordonnateur, le ou les CT et/ou le ou les salariés compétents. Le Président du cercle est en charge de sa constitution et possède une feuille de route co-construite et validée par le Bureau. Il est en charge de fédérer et d'animer le réseau le plus large possible, d'intégrer tous les experts reconnus sur sa compétence. Les mesures qu'il propose doivent être largement concertées. Les membres du cercle de réflexion ne sont pas figés et évoluent en fonction des projets.

Il est mis en place des cercles de compétences temporaires dont la charge est de mettre en place un projet. A titre d'exemple Dominique Cupillard commente l'organisation du cercle de compétence médicale.

En ce qui concerne le processus de validation de chaque projet le nécessitant, un comité d'expertise est mis en place chaque fois que nécessaire. Il est en charge de fournir un avis au Bureau Exécutif (Président du cercle de compétence, le Liaison Bureau, DTN, DTNA, DG, DF, Directeurs compétents, élus compétents). Sa composition est actée en fonction de chaque projet.

Le Bureau Exécutif, mensuel, est l'organe exécutif de la Fédération. Il intègre une dizaine de membres, le DTN, le Directeur Général. Tout peut y être discuté, la loyauté est néanmoins de mise.

Il a pour objet :

- La gestion des activités de la FFN
- La préparation des sujets et ordres du jour des CODIR et AG
- La délégation des missions de l'ensemble des élus du CODIR et des personnalités associées
- La validation des décisions qui ne sont pas du ressort du CODIR et de l'AG

Chaque membre est Liaison Bureau ou Coordonnateur de plusieurs compétences. Il est le lien permanent entre le Cercle et le Bureau. Il participe à la constitution du ou des Cercle(s), à sa (leur) composition, à l'écriture de la feuille de route, et à l'expertise de chaque projet. Il participe aux réflexions de chaque cercle de son Bloc de compétences. Il guide le Président du Cercle dans l'autonomie donnée au Cercle. Il s'assure de la cohérence entre l'ensemble des projets de son Bloc, et avec l'ensemble des projets présentés en Bureau. Il explique chaque fois que nécessaire les décisions prises en Bureau.

Le Conseil des territoires regroupe tous les présidents de Ligue Métropolitaine + un ou plusieurs Présidents représentant les territoires éloignés. Chaque territoire décline ce conseil sur son territoire.

Le CODIR reste trimestriel. Validation électronique en amont des procès-verbaux et décisions prises par les instances afin de garder des temps pour l'échange sur les projets majeurs.

Une Assemblée Générale annuelle.

Afin de palier au problème du décalage horaire entre les 5 territoires outremer et notamment la participation aux réunions, Alex Badian (Martinique) suggère la nomination d'un deuxième représentant des territoires éloignés, en plus de Guilène Faubourg.

Laurent Ciubini répond que cette proposition visant la meilleure organisation possible est légitime et du ressort du cercle de compétences Outremer qui doit la présenter au Bureau Exécutif pour validation.

La nouvelle organisation des salariés est ensuite présentée. Elle a pour volonté une meilleure restructuration au travers de six Directions d'une équipe de six Directeur(trice)s :

- ✓ **Direction Administrative et Financière** : Alexandra Laboucheix
 - Instances nationales et internationales

- Organisations fédérales
- Finances
- Licences
- Appels d'offres
- Moyens généraux
- Accueil

✓ **Direction des Ressources Humaines et de l'accompagnement du Sport** : Christine Marc'h
En plus des RH, cette Direction vise à mettre en place un réel support hiérarchique du personnel placé en fonctionnel dans les directions de discipline et accompagner au changement les collaborateurs du pôle sport, qui à terme dans la réforme de la DTN verront leurs missions modifiées.

- Ressources Humaines
- Accompagnement des disciplines
- Accompagnement du haut niveau
- ✓ **Direction du Rayonnement** : Adrien Chandou
 - Communication
 - Marketing
 - Edition
 - Événementiel
- ✓ **Direction de la Transition Numérique** : Pas encore de Directeur(trice) mais embauche d'un Chef de projet de Refonte des Systèmes d'Information : Stéphane Destouches, en binôme avec Eric Bouté.
 - Stratégie de rénovation des systèmes d'information
 - Maintenance des systèmes d'information actuels
 - Support Extranat
 - Support informatique
- ✓ **Direction de l'Accompagnement des Réseaux et Territoires** : Basile GAZEAUD
 - Développement et accompagnement du réseau fédéral (structuration et animation)
 - Territoires et Equipements (aide à la construction et à la gestion)
 - Juridique (conseil aux clubs et affaires juridiques)
 - INFAN (offre de formation fédérale et réseau des ERFAN)
- ✓ **Direction du Développement des pratiques et de la santé** : Vincent HAMELIN
 - Pratiques (natation & activités estivales, Aisance aquatique & JAN, NGN, services civiques, CIAA)
 - Santé (médical, natation santé, éveil aquatique)

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

10. - Interventions des personnalités

10.1 - Intervention de Madame Anne CORDIER, Présidente du CROS des Pays de la Loire

Madame Anne Cordier exprime toute sa satisfaction en sa qualité de Présidente du CROS des Pays de la Loire d'être présente à cette Assemblée Générale et de découvrir toute la richesse de la Fédération Française de Natation. Elle souligne les liens étroits tissés avec la Ligue régionale présidée par Joël Pineau et l'importance que revêt la natation en Pays de la Loire de par les nombreux atouts dont la région dispose, son littoral et ses espaces naturels, symbolisés par le logo régional.

Elle se réjouit d'apprendre la mise en place du dispositif « J'Apprends à Nager » notamment sur l'île d'Yeu, même s'il reste encore beaucoup à faire en matière d'apprentissage de la natation afin de réduire le risque de noyades en mer et en piscine.

Elle partage la satisfaction fédérale suite à l'annonce de la réouverture des piscines le 9 juin dernier et adresse toutes ses félicitations pour la belle vidéo présentée précédemment qui donne envie de retourner dans les bassins.

Le CROS des Pays de la Loire regroupe 86 ligues olympiques et non olympiques avec une belle diversité dans le conseil d'administration. A noter que la région comptabilise ces dernières années une nette

augmentation du nombre de licences, avec un million de licenciés avant la crise, répartis dans 10 000 clubs et a été classée région la plus sportive de France au prorata du nombre d'habitants.

Des décisions importantes ont également été prises en termes d'emplois aidés et notamment des dispositifs « un jeune, une solution ».

Elle souhaite à tous une belle assemblée générale.

10.2 – Intervention de Monsieur Norbert SAMAMA, Maire de La Ville du Pouliguen, Vice-Président de Cap Atlantique à la transition écologique, chargé du schéma de Cohérence Territoriale et des stratégies foncières et littorales

Norbert Samana se dit très heureux d'accueillir les travaux de l'Assemblée Générale de la FFN et invite chacun à aller nager dans la baie du Pouliguen et à profiter de toutes les activités de sa commune. Toute l'équipe de la Mairie milite pour que le Pouliguen soit une terre d'accueil sportive et notamment des futurs Jeux Olympiques.

- Remise de cadeaux respectifs -

Avant de clôturer les travaux de la matinée, Evelyne CIRIEGI intervient sur les prochaines élections au CNOSF qui se tiendront le 29 juin prochain. Un grand oral des 4 candidats en lice se tiendra le 16 juin prochain (Emmanuelle Bonnet-Oulaldj, Brigitte Henriques, Patrice Martin et Thierry Rey). Chacun a un programme très différent. Brigitte Henriques, clairement soutenue par le Président du CNOSF Denis Maseglia a un programme très ficelé et dans la lignée de la politique actuelle. Le programme de Thierry Rey a une marge de manœuvre plus importantes et semble plus ouvert.

Evelyne Ciriegi, en tant que représentante des CROS, CDOS et CTOS souhaite que les territoires soient écoutés pour répondre le plus efficacement possible aux problématiques locales.

Pour compléter, Dominique Cupillard rappelle que le Comité Directeur fédéral a souhaité soutenir la candidature de Thierry Rey et s'engager à ses côtés pour porter la rupture dont le CNOSF a besoin pour ne pas perdre son influence, déjà grandement réduite.

12h30 - Déjeuner

13h30 - Reprise des travaux

Remise des Médailles d'Or de la Fédération Française de Natation

Liste des récipiendaires 2020 :

- Monsieur Claude DELAFOSSE, Ligue Bretagne – Remise par Bénédicte Compois
- Monsieur Guy LAPORTE, Ligue AURA – Remise par Jean-Luc Manaudou
- Monsieur Yves SEGUIN, Ligue Grand-Est – Remise par Stéphane Metzger et Guy Sabatier
- Monsieur Michel BAILLON, Ligue Grand-Est – Remise par Guy Sabatier
- Monsieur Gérard SERVANT, Ligue PACA – Remise par Gilles Sézionaie et Dominique Lagier
- Monsieur Jean-Pierre CRAMBERT, Ligue Normandie – Remise par Philippe Briout
- Monsieur Armand DUTHEIL, Ligue Nouvelle Aquitaine – Remise par Marc Deberghes
- Monsieur Yvon GAUTHIER, Ligue Centre Val de Loire – Remise par Michel Sauget
- Monsieur Jacky OFFREDI, Ligue Occitanie – Remise par Richard Lagrave
- Madame Elisabeth PICAULT, Ligue Ile-de-France – Remise par Lazreg Benelhadj
- Monsieur Denis VAUPRE, Ligue des Pays de la Loire – Remise par Joël Pineau
- Monsieur Phlippe ALLEMANDET, Ligue Bourgogne Franche Comté – Remise par Patrick Trioen

Un bref discours en l'honneur de chacun des récipiendaires est donné.

11. - Comptes financiers de l'année 2020

✓ Présentation du rapport de gestion par Alexandra Laboucheix

Bernard Dalmon exprime son regret de ne pouvoir être présent physiquement au Pouliguen. Actuellement en centre de rééducation post-covid pour plusieurs semaines, il invite toutes et tous à se faire vacciner le plus rapidement possible.

Alexandra Laboucheix présente les comptes arrêtés au 31/12/2020. Ces comptes ont été audités en février 2021 par les Commissaires aux Comptes et arrêtés par le Comité Directeur le 12 mai 2021. Trois documents ont été transmis en amont de l'Assemblée Générale : l'état financier 2020 (bilan, compte de résultat et annexe), le rapport du trésorier et le règlement financier 2021/2022.

Les faits marquants 2020 : Année Covid-19 :

- Des effets positifs : Exonération URSSAF & Chômage partiel, moindre participation à des rencontres sportives, annulation de nombreux événements et moindre prestations partenaires.
- Des effets négatifs : Baisse des recettes licences :
 - Prise en compte de 225 103 licences pour 2020/2021 (au 13/04/2021), contre 360 561 pour 2019/2020 (au 15/05/2020), soit une baisse de 135 458 licences
 - Impact « limité » sur les comptes 2020 qui fonctionnent en année civile (4 mois en 2020 pour la saison 20/21)
- ANS : Comptabilisation de 100% de la subvention allouée en 2020 (malgré les actions sportives annulées).
- Equipementier TYR :
 - Des factures de partenariat sont en retard de règlement au 31/12/2020
 - Mise en œuvre d'un échéancier de règlement pour les factures non réglées
 - Respect de cet échéancier de la part de TYR
 - Dépréciation à 50% de la créance résiduelle (en application du principe de prudence)
- Contrats de capitalisation : Pas de nécessité de réaliser de ventes partielles de nos produits financiers.

Si l'on prend en compte tous ces éléments, il ressort un résultat positif à hauteur de + 636 000 Euros. Ce résultat positif s'explique notamment par la baisse des dépenses par rapport au budget et la recette non prévue des exonérations patronales qui compensent la baisse des recettes subies.

Les tableaux détaillés du réalisé 2020 par rapport au budget 2020 sont présentés pour les secteurs : fonctionnement fédéral, sportif, Horizon Natation et INFAN (tableaux en annexe).

Les tableaux comparant le réalisé 2020 au réalisé 2019 seront présentés par la suite, conformément à la présentation retenue dans le rapport annuel des Commissaires aux Comptes (tableaux en annexe).

✓ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels (en annexe)

Georges de Bondy et Raphaële Terquem rappellent qu'il s'agit d'une année exceptionnelle marquée par un profit exceptionnel qui recapitalise la Fédération.

Les responsabilités de la Direction de la Fédération :

- Etablir des comptes annuels conformes aux règles et principes comptables français,
- Mettre en place l'organisation nécessaire à l'établissement de comptes sans anomalies,
- Evaluer la capacité de la FFN à poursuivre son exploitation,
- Arrêt des comptes annuels par le Comité directeur (le 12 mai 2021).

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, la mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la Fédération.

Les responsabilités des commissaires aux comptes :

- Exercice de son jugement professionnel :
 - ✓ Prise de connaissance du contrôle interne utile à l'audit ;
 - ✓ Evaluation des risques que les comptes puissent comporter des anomalies significatives.
- Procédures d'audit adaptées :
 - ✓ Collecte d'éléments suffisants et appropriés pour fonder son opinion ;
 - ✓ Appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues ;
 - ✓ Appréciation de la présentation d'ensemble des comptes.
- Etablir un rapport de certification que les comptes annuels :
 - ✓ ne comportent pas d'anomalies significatives ;
 - ✓ reflètent la réalité des opérations sous-jacentes ;
 - ✓ Donne une image fidèle de la situation financière et du patrimoine de la Fédération.

Déroulement de la mission des commissaires aux comptes :

- Mission permanente (échanges téléphoniques réguliers) :
 - ✓ Prise de connaissance des événements significatifs,
 - ✓ Suivi de l'évolution du nombre de licences,
 - ✓ Suivi du réalisé budgétaire.
- Octobre 2020 (au siège de la FFN) :
 - ✓ Prise de connaissance du contrôle interne,
 - ✓ Tests d'application,
 - ✓ Communication
- Début février 2021 (au siège de la FFN) :
 - ✓ Analyse des risques et orientation des diligences à réaliser,
 - ✓ Audit des comptes annuels,
 - ✓ Communication.
- Mai 2021 (télétravail) :
 - ✓ Contrôle des dernières modifications,
 - ✓ Contrôle de l'annexe aux comptes et de la présentation d'ensemble,
 - ✓ Contrôle du rapport du Trésorier.

Points d'Audit :

- ✓ **Subventions ANS : COHP – CPO – AAP**
- ✓ Concordance de la comptabilité avec les conventions de subventionnement,
- ✓ Contrôle de la réalisation de ces conventions et de l'évaluation des subventions à reporter (fonds dédiés) :
 - contexte de pandémie et d'état d'urgence sanitaire,
 - forte diminution de l'activité de la FFN,
 - non réalisation des budgets prévisionnels.
- ✓ Position exceptionnelle de l'ANS justifiant de l'absence de fonds dédiés sur la COHP et la CPO ; déclenchement de fonds dédiés en cas de non réalisation de la subvention accordée (pas de part fédérale exigée sur 2020),
- ✓ 250 K€ de fonds dédiés sur le Plan Aisance Aquatique 2020,
- ✓ Information appropriée en annexe.
 - ✓ **Continuité d'exploitation – Mission permanente**
- ✓ Nombreux points « visio » au cours de l'exercice pour suivre l'évolution des licences, l'actualisation du budget prévisionnel et son réalisé,
- ✓ Evaluation de sa capacité à poursuivre son exploitation
- ✓ Information appropriée en annexe aux comptes.
 - ✓ **Diligences induites par la crise COVID-19**
- ✓ Suivi des mesures prises par la FFN depuis mars 2020 jusqu'à ce jour,

- ✓ Contrôle de la comptabilisation de l'exhaustivité des opérations / risque induit par le télétravail / circularisation des tiers,
- ✓ Tests sur les signatures de validation et paiement des dépenses,
- ✓ Vigilance sur le règlement des créances et contrôle de l'évaluation des dépréciations.
 - ✓ **Transition numérique**
- ✓ Prise de connaissance du compte rendu de l'audit informatique,
- ✓ Prise de connaissance du calendrier des projets numériques, de leur budget prévisionnel et de leur financement,
- ✓ Assistance à l'inventaire physique des postes « logiciels et matériels informatiques », contrôle des mises au rebut et validation des immobilisations au bilan,
- ✓ Revue des durées d'amortissement des projets numériques,
- ✓ Information appropriée en annexe.
 - ✓ **Nouveau règlement ANC 2018-06**
- ✓ Contrôle de la conformité des comptes annuels 2020 (bilan, CR, annexe) avec ce nouveau règlement
- ✓ Contrôle de l'intangibilité du bilan d'ouverture,
- ✓ Information appropriée en annexe.

Conclusion :

Les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder leur opinion sur l'Audit des comptes annuels de la Fédération Française de Natation, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces comptes ont été arrêtés par le Comité Directeur du 12 mai 2021, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Les Commissaires aux Comptes certifient que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice.

✓ ***Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (en annexe)***

Le commissaire aux comptes doit faire un rapport sur les conventions dites « réglementées » pour que l'assemblée en apprécie l'intérêt et se prononce sur leur approbation. Le commissaire aux comptes ne se prononce pas sur l'utilité ou le bien-fondé ni ne recherche l'existence de ces conventions.

Il appartient au Président d'informer le collège de la conclusion de nouvelles conventions répondant aux dispositions de l'article L621.5 du code de commerce

Objectif : assurer la transparence de certaines opérations sociales en vue de prévenir les conflits d'intérêts des dirigeants et donc éclairer l'assemblée générale sur les opérations passées entre la FFN et une ou plusieurs personnes physiques ou morales ayant des dirigeants communs.

Personnes physiques concernées : dirigeants, administrateurs :

- convention passée entre la Fédération et un membre de son Comité Directeur,
- convention passée entre la Fédération et une personne morale, dont un associé ou un dirigeant est également membre du Comité Directeur de la Fédération.

Les commissaires aux comptes n'ont été avisés d'aucune convention réglementée au titre de cet exercice.

✓ ***Rapport des vérificateurs aux comptes***

Jacques Lefèvre donne lecture du rapport des vérificateurs aux comptes (en annexe).

✓ ***Approbation des comptes annuels clos au 31/12/2020 emportant quitus au Comité directeur pour sa gestion***

Résultats du vote :

Pour : (970 voix)

Contre : (0 voix)

Abstention : (0 voix)

Les comptes annuels 2020 sont approuvés et quitus est donné au Comité Directeur.

- ✓ **Proposition d'affectation du résultat excédentaire de 635 870,39€ au poste de Report à Nouveau porté à 130 966.36 €**

Résultats du vote :

Pour : (970 voix)

Contre : (0 voix)

Abstention : (0 voix)

L'affectation au report à nouveau est approuvée.

Après affectation, les fonds associatifs s'élèveront à 2 804 288€

12. - Présentation du règlement financier 2021/2022

- ✓ **Approbation du règlement financier 2021/2022 (en annexe)**

Alexandra Laboucheix présente les principales modifications apportées au règlement financier 2021/2022.

Tarifs Fédéraux :

- Passage de la licence Encadrement de 15€ à 10€
- Création d'une affiliation unique pour 350€

Water-Polo : Les propositions d'évolutions feront l'objet d'une présentation détaillée à l'ordre du jour de demain. Ces modifications visent à :

- Sécuriser le parcours du joueur au sein de son club de formation
- Responsabiliser les clubs, les amener à mieux se structurer pour accompagner les joueurs vers le haut niveau, les équipes de France et la pratique professionnelle
- Permettre aux jeunes joueurs et à leur famille de se projeter dans un projet sportif encadré
- Valoriser le travail de formation des clubs via les droits de transfert

Le règlement financier de la saison 2021-2022 est mis au vote de l'Assemblée.

Résultats du vote :

Pour : (970 voix)

Contre : (0 voix)

Abstention : (0 voix)

Le règlement financier de la saison 2021/2022 est approuvé

13. - Présentation du budget prévisionnel de l'exercice 2021

- ✓ **Approbation du Budget prévisionnel 2021**

Alexandra Laboucheix présente le budget prévisionnel 2021. Elle revient sur le calendrier de processus budgétaire et met l'accent sur la difficulté de montage de ce budget en raison des restrictions sanitaires et des arrêts d'activités :

- Octobre 2020 : cadrage budgétaire avec pour objectif d'assurer l'équilibre financier de la fédération
- Novembre 2020 : élaboration des budgets avec les différents services
- Décembre 2020 : finalisation du budget
- Février 2021 : présentation du budget au comité directeur
- Mai 2021 : validation du budget par le comité directeur

Ce budget a été monté avec pour objectif le maintien de l'équilibre financier tout en tenant compte par anticipation de la baisse des licences, du contrat équipementier en cours de revue, du report des JO de Tokyo et du démarrage de la rénovation des Systèmes d'Information.

La démarche a été construite à partir de la base budgétaire 2020 « avant COVID » pour intégrer le financement des JO de Tokyo. Pour intégrer la perte de recettes, ont été estimés l'impact de la baisse des licences et du nouveau contrat équipementier. Et enfin, pour équilibrer le budget, les différents services ont été cadrés selon ces contraintes, en capitalisant sur les nouveaux fonctionnements post COVID (Visio ...), et en identifiant de nouvelles sources de financement.

Les différents tableaux par secteur sont joints au présents procès-verbal.

Le budget prévisionnel 2021 présenté à l'équilibre s'élève à 17 460 965 €.

Le budget prévisionnel 2021 est mis au vote de l'Assemblée.

Résultats du vote :

Pour : (970 voix)

Contre : (0 voix)

Abstention : (0 voix)

Le budget prévisionnel 2021 est approuvé

14. Désignation des vérificateurs aux Comptes

2 candidatures :

- Jacques LEFEVRE
- Dominique BERTHE

En l'absence d'autres candidats, l'Assemblée Générale doit se prononcer sur la reconduction des vérificateurs aux comptes.

Résultats du vote :

Pour : (970 voix)

Contre : (0 voix)

Abstention : (0 voix)

Jacques Lefèvre et Dominique Berthe sont reconduits dans leur mission de vérificateurs aux Comptes.

Bernard Dalmon remercie les Commissaires aux Comptes, l'ensemble du Département Financier et particulièrement Alexandra Laboucheix à qui il adresse toutes ses félicitations pour la naissance de sa fille Alice, sans oublier Gilles, Laurent et tous les services fédéraux, pour les efforts consentis et le travail effectués en cette année si particulière.

Il rappelle que les Grands Livres de la Fédération sont à la disposition de tous sur simple demande.

15. Aides au Réseau Fédéral et Plan de Relance

Basile Gazeaud expose les raisons ayant conduit à la création de la Direction de l'Accompagnement du Réseau Fédéral et des Territoires, dont des manques identifiés dans le service aux clubs :

- ✓ Une méconnaissance de certains dispositifs fédéraux,
- ✓ Une communication fédérale disparate,
- ✓ Une multitude d'interlocuteurs,
- ✓ Des dispositifs fédéraux qui manquent d'effet-levier,

- ✓ Une absence globale de « baromètre-Réseau ».

La Direction de l'Accompagnement du Réseau Fédéral et des Territoires a pour objectif de :

- ✓ Centraliser la plupart des échanges et des dispositifs en lien avec les clubs, comités, ligues,
- ✓ Impulser une nouvelle dynamique de Centre Fédéral de Ressources,
- ✓ Se positionner en service d'études et créer des outils de développement,
- ✓ Mettre en place une communication interne plus performante et plus adaptée aux attentes du Réseau fédéral.

Elle comprend 4 secteurs, au service des clubs :

- ✓ INFAN (offre de formation fédérale et réseau des ERFAN)
- ✓ Territoires et Equipements (aide à la construction et à la gestion des équipements)
- ✓ Juridique (conseil aux clubs et affaires juridiques)
- ✓ Développement et accompagnement du réseau fédéral (structuration et animation)

Cette Direction va s'appuyer sur trois grands axes :

- ✓ Direction des Langages : uniformisation des formats de réponses, suivi général des demandes du réseau...
- ✓ Direction des Etudes : Relance des grands projets, méthode de travail plus transversale...
- ✓ Direction des Relations institutionnelles : Relation Club / Comités / Ligues / Ministère / CNOSF / Paris2024, Collectivités, et Associations de collectivités, Partenariats spécifiques...

Le cadre de travail de cette Direction se fera progressivement durant le printemps et l'été 2021, pour une mise en place effective en septembre 2021 :

- ✓ Prise en main des compétences RH/Management,
- ✓ Suivi/Audit de tous les sujets qui concernent la Direction,
- ✓ Délimitation du champ de compétences du Directeur et articulation avec DG, DTN, DRH, élus, CTS, Cercles de compétence,
- ✓ Mise en place des outils et des processus de communication à destination du réseau fédéral.

Guy Sabatier (Grand-Est) insiste sur le lien fort qui doit exister entre la Fédération, les ligues et les départements, estimant que dans la présentation des nouvelles Directions, l'accent a uniquement été mis sur la connexion directe avec les clubs.

Laurent Ciubini précise que le terme Réseau fédéral englobe bien les clubs, ligues et départements. Depuis quatre ans, la Fédération a fait en sorte de rétablir le lien entre ces trois structures, avec entre autre la mise en place d'une contractualisation avec les ligues, déclinée par la ligue à ses départements. Le Conseil des Territoires a également été consacré officiellement aujourd'hui dans les Statuts en tant qu'organe consultatif, chaque ligue régionale ayant pour recommandation sa déclinaison dans son ressort territorial. Dominique Lefebvre (Centre Val de Loire) rappelle que d'autres centres de ressources existent telles que le CNOSF ou les DRAJES, et qu'un nombre considérable d'informations, parfois contradictoires, arrivent donc de toutes parts.

Laurent Ciubini confirme que nous avons souvent eu à déplorer des ordres et contre ordres et des avis divergents, comme par exemple en matière de protocoles sanitaires. Tout ceci doit nous conforter dans la nécessité d'harmoniser et de fonctionner ensemble, notamment avec un rapprochement avec le mouvement olympique, via la création un centre de ressources à destination des fédérations.

Basile Gazeaud ajoute que la mise en place d'une Direction dédiée et clairement identifiée permettra de clarifier cette question.

Gilles Sézional : la période actuelle est compliquée avec le grand nombre d'interlocuteurs et une Agence Nationale du Sport qui prend beaucoup de poids au détriment du Ministère. A la lumière des dernières réunions avec l'Agence, les choses devraient se clarifier rapidement.

Brigitte Bonneau (Bretagne) souhaite que les destinataires des communications fédérales soient mieux identifiés afin de faciliter la descente des informations. Laurent Ciubini répond que la Fédération fera en sorte à l'avenir d'améliorer le circuit de diffusion des informations via un processus plus clair.

Julien Ville (Occitanie) félicite Basile Gazeaud pour cette présentation pragmatique et ambitieuse qui répond pleinement aux attentes. Suite au vote de ce matin officialisant la création du Conseil des Territoires

et préconisant la mise en place d'un Conseil des Départements, il sera mathématiquement plus simple de toucher et sensibiliser le maximum de clubs.

Evelyne Ciriegi (Ile-de-France) informe de la mise en place de Conférences régionales du Sport dans les territoires, qui seraient une déclinaison de l'Agence Nationale du Sport. Des conférences de financeurs y seront associées et devraient permettre de partager les projets de chaque territoire. Un lien pourrait être fait entre ces conférences régionales et les Fédérations afin qu'elles appuient les dossiers à partager en fonction des besoins territoriaux.

Gilles Sézional se dit très satisfait de la mise en place du Conseil des Territoires et des cercles de compétence regroupant plus de 300 personnes impliquées dans les décisions de la Fédération. Le partage de l'information devrait à l'avenir être amélioré et plus efficace.

16. Stratégie de Formation

Agnès Berthet et Corinne Ribault présentent la réorganisation des Brevets Fédéraux.

L'objectif de cette réorganisation est de repositionner la formation au cœur du projet fédéral de l'Olympiade 2021 – 2024, en réinventant et adaptant l'offre de formation.

Une double ambition :

- ✓ Rentrer pleinement dans l'univers de la formation professionnelle (loi LCSAP)
- ✓ Devenir un acteur incontournable en matière de formations et de certifications pour le secteur des Activités Aquatiques et de la Natation

Les axes choisis :

- ✓ Co- construire la stratégie nationale en matière de formation et d'apprentissage,
- ✓ Simplifier l'offre et la rendre lisible et accessible,
- ✓ Mener une étude sur les besoins en emplois et en compétences des structures fédérales + Bilan MSN,
- ✓ Simplifier l'architecture de la filière de formation mais en la complétant de certifications adaptées aux besoins des structures fédérales,
- ✓ Améliorer la promotion des formations proposées par l'INFAN,
- ✓ Une des étapes ici présentée est la réorganisation des BF1, 2, 3 en lien avec le MSN et le BPJEPSAAN.

Principes et objectifs :

- ✓ Simplifier, clarifier, rendre plus lisible les brevets fédéraux de la FFN - Une réorganisation en groupes homogènes de compétences ;
- ✓ Ouvrir et faciliter l'accès aux formations fédérales ;
- ✓ En conséquence : densifier la filière des brevets fédéraux dès l'entrée ;
- ✓ Diminuer les charges financières pour les organismes de formation ;
- ✓ Rapprocher la formation des besoins des disciplines ;
- ✓ Maintenir les acquis et notamment les passerelles avec les certifications professionnelles ;
- ✓ Conserver un engagement citoyen dès l'âge de 15 ans : l'âge requis pour entrer sur chacune des UC des BF est de 15 ans minimum ;
- ✓ S'inscrire dans un nouvel environnement de la formation professionnelle : la plus grande liberté est offerte à chacun pour se former tout au long de la vie ;
- ✓ Tous les parcours de formation sont donc possibles, et offrent une liberté aux Ligues pour construire leur stratégie adaptée à leur territoire.

Quelques données plus techniques :

- ✓ Pour obtenir l'un des trois premiers BF, il faut obligatoirement avoir validé l'ensemble des unités capitalisables constitutives(UC) du BF visé ;
- ✓ La personne peut valider les différentes UC dans n'importe quel ordre, chaque UC des BF est autonome ;

- ✓ Il n'y a aucune limite de durée de validité d'une UC seule sur les BF : pas d'obligation de faire un BF complet, et possibilité d'aller chercher une seule et unique UC ;
- ✓ La validation de plusieurs UC, voire de plusieurs BF, devient possible sur une même saison sportive. Chaque BF conserve une durée limitée de validité d'exercice de l'activité.

Une réflexion est engagée sur le BF4 et 5 en lien avec la création d'un éventuel Titre à Finalité Professionnelle (TFP) de « Manager » avec option : Entraînement, Gestion d'équipement, Développement structure.

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

Corinne Ribault confirme que cette réforme a été entreprise avec force et volonté par la Fédération afin de s'engager pleinement dans la modernisation de l'appareil de formation fédéral et entrer dans la formation professionnelle. La Fédération est engagée depuis 4 ans dans la suite des décrets et des arrêtés. De bonnes directions sont déjà engagées avec le lancement des contrats d'apprentissage dès la rentrée de septembre.

Lazreg Benelhadj demande des précisions sur la notion de « co-construction » de la stratégie nationale en matière de formation et d'apprentissage. Quelle est la place des ERFAN dans la stratégie évoquée ?

Corinne Ribault répond que la Fédération est engagée avec les ERFAN sur l'analyse de cette réforme et ses impacts. Les ERFAN sont porteurs des formations et parfaitement intégrés à la réflexion et la mise en place opérationnelle.

Christiane Guérin confirme que le circuit montant et descendant INFAN-ERFAN fonctionne très bien. Rien ne se fait sans leur retour.

Julie Essein demande à quel moment le TFP avec notamment les options relatives à la gestion d'équipement et le développement des structures pour les BF4-BF5 sera disponible.

Corinne Ribault répond que cette évolution demandera en premier lieu une validation politique. La simplification de la filière est étudiée, en lien ou pas avec les certifications d'Etat. C'est au moment du renouvellement du MSN, qui devra être renouvelé en juillet 2024 et déposé en janvier 2023, qu'une décision devra être prise. Entre temps, la FFN devra, via les cohortes, prouver qu'elle est capable de répondre aux conditions requises.

Agnès Berthet ajoute que la création d'un TFP passera cependant par la démonstration que l'employabilité est bien là.

Samedi 12 juin 2021

8h30 - Début des travaux

17. - Présentation des programmes et calendriers sportifs 2021 /2022

Il est rappelé que tous les programmes sportifs sont votés en Comité Directeur. L'Assemblée Générale valide les orientations.

Les présentations complètes sont jointes au présent procès-verbal.

17.1 - Eau Libre

Stéphane Lecat (en visio) présente le programme et le calendrier de la discipline Eau Libre pour 2022.

Aucune modification à ce jour en ce qui concerne le règlement de l'Eau Libre. Des possibilités d'ajustements pourront intervenir en fonction de la saison en cours.

Les dates du calendrier prévisionnel 2022 :

- 30 janvier 2022 : Championnats de France Indoor 5km
- 13 février 2022 : Coupe du Monde FINA 10km à Doha (Qatar), qualificative pour les Championnats du Monde de Fukuoka
- Championnats de France Eau Libre, qualificatifs pour les Championnats d'Europe séniors de Rome et pour les Championnats d'Europe et du Monde Juniors :
 - 2 options : - du 10 au 13 juin 2022 ou du 24 au 27 juin 2022
 - Du 11 au 15 août 2022 : Championnats d'Europe à Rome

Championnats d'Europe Juniors 2021 en France :

Ces Championnats conjointement organisés par la FFN et la Ligue Ile-de-France de Natation, se tiendront du 23 au 25 juillet sur la base nautique de Choisy-le-Roi.

Le programme :

- 23 juillet : 4 courses – 5km / 7,5km
- 24 juillet : 2 courses de 10km
- 25 juillet : 2 relais mixtes

La Préparation des Jeux Olympiques de Tokyo :

- Du 10 au 13 juin : Championnats de France à Gravelines
- Du 23 juin au 14 juillet :
 - ✓ Stage en Sierra Nevada pour Marc-Antoine Olivier
 - ✓ Stage à Font Romeu pour Lara Grangeon
 - ✓ Stage à Montpellier et Canet en Roussillon pour David Aubry
- 17 juillet : départ pour le Japon
- Du 18 juillet au 1er août : Stage à Hakusan
- 1er août : arrivée à Tokyo
- 4 août : 10km dames : Lara Grangeon
- 5 août : 10km messieurs : Marc-Antoine Olivier et David Aubry
- 6 août : Retour sur Paris

17.2 - Natation Artistique

Sylvie Neuville (en visio) présente le programme et le calendrier de la discipline pour la saison 2021-2022.

Si l'élite a été majoritairement préservée par la crise sanitaire, les clubs de niveau N1 et N2 ont été durement impactés en matière de conditions de pratiques et de confrontation. C'est pourquoi il a été décidé de mettre en place des mesures temporaires facilitatrices d'accès aux compétitions pour la saison 2021-2022.

Allègements sur la partie Synchronat :

- ✓ Une volonté forte d'aider les clubs à reprendre les confrontations et le niveau de performance
- ✓ Des mesures facilitatrices
 - Aménagement des contenus d'épreuves
 - Aménagement des validations

Les compétitions :

- ✓ Possibilité pour les juniors de nager en équipe ou ballet combiné en toutes catégories si deux nageuses/nageurs seniors (19 ans et plus) nagent le ballet.
- ✓ Les solos garçons participent directement en finale lors des Championnats de France.
- ✓ Un CNAHN sera automatiquement positionné en Championnats de France Elite, à raison de deux places en épreuve individuelle et duo et d'une place en épreuve collective.

Des mesures provisoires d'aide pour l'accès aux compétitions nationales :

- ✓ La qualification aux Championnats de France d'été prendra en compte :
 - un positionnement d'après les résultats des Championnats de France d'hiver 2021,
 - un quota de places,
 - un score à réaliser pour les ballets obtenant ces places.

- ✓ Les scores de qualification sont diminués pour certaines épreuves et catégories.
- ✓ En catégories Avenir et Jeune, il n'y aura qu'un seul groupe de figures optionnelles aux compétitions régionales, 2 groupes en nationale 2 et 3 groupes en Finale des Avenirs et des Jeunes et Championnats de France.
- ✓ Le Highlight Acro Jeune est remplacé par le Highlight FINA. Une même nageuse pourra le nager dans les trois catégories (Jeune, Junior et Toutes Catégories).

Dates du calendrier 2021/2022 :

- **Championnats de France Hiver** : du 2 au 5 décembre 2021
- **Championnats de France Juniors** : du 28 mars au 2 avril 2022
- **Championnats de France Jeunes** : du 23 au 29 mai 2022
- **Finale des Avenirs et des Jeunes & Championnats de France séniors TC** : du 29 juin au 3 juillet 2022

Les réussites de la saison 2020/2021 :

- ✓ Accompagnement permanent des clubs et des ligues.
- ✓ Mise en place des cercles de compétences Natation Artistique et vivacité du réseau.
- ✓ Séminaire des Officiels A avec vision internationale le 23 janvier 2021
- ✓ Webinaire Natation Artistique (150 personnes) axé sur la prévention les 13 et 14 février 2021
- ✓ Mise en place de la ressource Dartfish pour les centres d'entraînement, les entraîneurs, les officiels
- ✓ Organisation de compétitions nationales :
 - Rencontre Nationale d'Hiver à Douai du 10 au 12 décembre 2020
 - Rencontre Nationale Junior à Sète du 2 au 4 avril 2021
 - Rencontre Nationale jeunes à Nantes du 28 au 30 mai 2021
 - Finale nationale des avenir et des jeunes, Championnats de France jeunes, junior, seniors et toutes catégories à Angers du 29 juin au 4 juillet 2021
 - Diffusion des compétitions nationales sur SPORTALL
- ✓ Préparation des Equipes de France (suivi des stages, collaboration)
- ✓ Préparation des Championnats d'Europe Junior à Malte du 29 juin au 4 juillet 2021
- ✓ Préparation de l'Equipe de France 13/15 ans (en attente des dates de la COMEN et des Championnats du Monde Jeunes).

Les Jeux Olympiques de Tokyo :

- ✓ Tournoi de Qualification Olympique du 10 au 13 juin à Barcelone
- ✓ Qualification de l'Equipe / du duo
- ✓ Préparation et stages avant TOKYO : Salon-de-Provence et INSEP
- ✓ Arrivée Tokyo : 27 juillet
- ✓ Epreuves duo : du 2 au 4 août
- ✓ Epreuves Equipe : du 6 au 7 août
- ✓ Objectif : TOP 8

17.3 - Plongeon

En l'absence de Noël Porcu (Compétition internationale), Sylvie Caillet et Julien Issoulié présentent le programme de la discipline.

Le règlement ne comporte pas de modifications par rapport à 2020-2021, hormis une mise à jour de la partie « procédure d'appel », en lien avec le cercle de compétence des Juges et arbitres.

- **Catégories Poussine et Benjamine** : Redynamisation des championnats
 - ✓ Réintroduction de la catégorie Poussin(e) 9 – 11 ans avec série imposée de plongeurs
 - ✓ Réintroduction de la catégorie Benjamin(e) à 1 tranche d'âge 12 – 13 ans avec rénovation des séries de plongeon
- **Minima de qualifications** : Logique de progression et de qualification
Réajustement des minima de qualifications aux Championnats de France à partir des CR en lien avec les minima de qualifications aux compétitions internationales.

- **Catégories Maitres** : Nouvel élan
 - ✓ Modification des catégories d'âge en cohérence avec les règlements FINA (1 catégorie durera désormais 5 ans au lieu de 9 ans)
 - ✓ Introduction de catégories Promotionnelles Maitres 1 et Maitres 2

Les points forts de 2020-2021 :

- ✓ Réorganisation de l'entraînement du CNE suite au départ de Hui TONG : Pari gagnant à stabiliser dans le temps.
- ✓ TQO à Tokyo du 1er au 6 mai 2021 : Médaille de bronze d'Alexis Jandard au 3m, qualifié pour les JO. A noter que les autres qualifications se feront fonction d'un certain nombre de critères complexes de la FINA.
- ✓ Annonce de l'entrée du High Diving aux Championnats d'Europe de Rome en 2022 : Gary Hunt et potentiellement
- ✓ Championnats d'Europe Juniors à Rijeka (CRO) du 21 au 27 juin 2021 : 3 sélectionnés
- ✓ Grand Prix FINA à Bolzano du 2 au 4 juillet 2021

Jeux Olympiques de Tokyo du 23 juillet au 8 août 2021 :

- ✓ 1 sélectionné olympique : Alexis Jandard (3m M)
- ✓ 2 plongeurs(es) en attente de sélection : Alais Kalonji (10m D) et Matthieu Rosset (10m M)
- ✓ Du 22 au 27 juillet 2021 : Stage pré-olympique à Kanazawa
- ✓ 28 juillet 2021 : Arrivée au village olympique
- ✓ Lundi 2 et mardi 3 août 2021 : 3m M (Alexis Jandard)
- ✓ Mercredi 4 et jeudi 5 août 2021 : 10m D (Alais Kalonji ?)
- ✓ Vendredi 6 et samedi 7 août 2021 : 10m M (Matthieu Rosset ?)

Le Cercle de compétence plongeon a été mis en place. Le travail effectué se fait dans la transversalité en lien notamment avec les officiels, maîtres, ENF, communication, les équipements, avec pour objectif de se rapprocher davantage des ligues et des clubs. A noter que le plongeon a désormais un accès sur Extranat au travers des officiels avec base de données mise à jour.

17.4 - Water-Polo

Benjamin Mercier et Yann-Even Grall présentent les modifications apportées au règlement du Water-Polo.

Les Championnats nationaux :

- Maintien des championnats Elite Dames et Messieurs toute la saison malgré un contexte difficile
 - ✓ Généralisation des retransmissions des matches en streaming
- Arrêt des championnats de National 1 et 2 fin octobre
- Annulation de toutes les compétitions par catégorie d'âge
- Proposition de reprise de l'activité
 - ✓ Tournoi U21 à Nice 26 et 27 juin
 - ✓ Tournoi Beach Water-Polo à Aix-en-Provence du 2 au 4 juillet

Championnat de France Elite Féminin :

- Calendrier : septembre à juin
- Formule :
 - ✓ « Projet » d'intégration des clubs N1 sur la base du volontariat pour compléter le championnat
 - ✓ Phase préliminaire sous forme de tournoi
 - ✓ Phase régulière en match aller/retour
 - ✓ Phase finale ½ et finale pour les 4 premières équipes de la phase régulière
- Accession - relégation :
 - ✓ Descente directe ou match de barrage avec le 1er N1, selon le nombre d'équipe engagé au sein du championnat Elite et la composition du championnat N1
- Qualification Européenne : Le club champion de France Elite est qualifié pour la Coupe d'Europe.

Championnat de France Elite Masculin :

- Calendrier : phase régulière de septembre à avril, phases finales en juin en raison des championnats du monde du 14 au 29 mai.
- Formule :
 - ✓ Poule unique 10 clubs – 14 joueurs sur la feuille de match
 - ✓ Phase régulière en match aller / retour
 - ✓ Play off pour les équipes classées de 1 à 6
 - ✓ Play down pour les équipes classées de 7 à 10
- Accession – relégation :
 - ✓ Match de barrage en aller/retour entre le 10ème de l'Elite à l'issue des phases finales et le 1er du championnat de National 1 (suivant la réglementation de la N1 pour le nombre de non-JIFF). A la condition que le 1er de N1 réponde aux conditions d'accès du championnat Elite.
- Qualification Européenne :
 - ✓ Les 1er et 2ème du championnat sont qualifiés pour la Ligue des Champions, selon les modalités définies par la LEN.
 - ✓ Les 3ème et 4ème du championnat sont qualifiés en Europa Cup selon les modalités définies par la LEN.
 - ✓ Le 5ème du championnat est qualifié en Europa Cup, si le vainqueur du Trophée Pierre Garsau se classe entre la 1ère et la 4ème place du championnat Elite. Qualification conditionnée aux nombres de places européennes proposées par la LEN.

Championnat de France National 1 Masculin :

- Calendrier : De septembre à juin
- Formule :
 - ✓ 2 poules géographiques de 7 à 10 clubs :
 - Possibilité pour les clubs d'Elite d'engager une équipe. Après validation de la DTN, suivant objectifs et composition de l'équipe.
 - ✓ Phase régulière en match aller /retour
 - ✓ Phases finales
 - Poule A composée des équipes classées (*) de 1 à 5 au sein de chaque poule à l'issue de la phase régulière. Match en aller / retour. Les équipes qui se sont déjà opposées lors de la phase régulière ne se rencontrent pas à nouveau mais conservent les résultats directs acquis lors de cette phase.
 - Poule B Composée des équipes classées (*) de 6 à 10 au sein de chaque poule à l'issue de la phase régulière. Match en aller / retour. Les équipes qui se sont déjà opposées lors de la phase régulière ne se rencontrent pas à nouveau mais conservent les résultats directs acquis lors de cette phase.
- Accession Relégation :
 - ✓ 1er de N1 joue un match de barrage aller / retour contre l'équipe classée 10ème du championnat Elite. (Réglementation JIFF de la N1) à condition qu'il réponde aux conditions d'accès au championnat Elite.
 - ✓ Relégation directe de l'équipe classée dernière du championnat de National 1.
 - ✓ Match de barrage en aller / retour entre l'avant dernier du championnat de National 1 et le 2ème du championnat de National 2

Championnat de France National 2 Masculin :

- Calendrier : de septembre à juin
- Formule :
 - ✓ 2 poules géographiques de 6 à 10 clubs
 - ✓ Possibilité pour les clubs de N3 et d'Elite d'engager une équipe. Après validation de leur Ligue et de la DTN.

- ✓ Poule A composée des équipes classées (*) de 1 à 5 au sein de chaque poule à l'issue de la phase régulière. Match en aller / retour. Les équipes qui se sont déjà opposées lors de la phase régulière ne se rencontrent pas à nouveau mais conservent les résultats directs acquis lors de cette phase.
 - ✓ Poule B Composée des équipes classées (*) de 6 à 10 au sein de chaque poule à l'issue de la phase régulière. Match en aller / retour. Les équipes qui se sont déjà opposées lors de la phase régulière ne se rencontrent pas à nouveau mais conservent les résultats directs acquis lors de cette phase.
- (*) composition des poules A et B selon le nombre d'équipes engagées.
- Accession – relégation :
 - ✓ 1er de N2 monte en N1.
 - ✓ Match de barrage en aller / retour contre l'équipe classée avant-dernière du championnat de National 1.

Championnat de France U19 :

- Calendrier : Suivant le même calendrier que le championnat Elite.
- Formule :
 - ✓ Match aller / retour
 - ✓ Possibilité d'intégrer 2 joueurs U21 + 1 gardien U21 sur la feuille de match

Championnat de France U15 & U17 :

- Calendrier : d'octobre à juin
- Formule :
 - ✓ Un Championnat Excellence
 - Engagement volontaire pour les clubs Elite et N1 (uniquement pour la saison 21-22)
 - Poule géographique selon le nombre d'équipes engagées
 - Match en aller / retour
 - Play off pour classement championnat Excellence (A déterminer selon nombre équipes engagées)
 - Le 1er du championnat excellence est déclaré champion de France
 - ✓ Un championnat Honneur
 - Un championnat de Ligue ou Inter-ligues pour les Ligues qui souhaitent s'associer (Octobre à Avril)
 - Une ½ finale nationale en inter-ligues regroupant les 1er et 2ème de chaque Ligue > AURA / PACA / NA / OCCITANIE (Mai)
 - Une ½ finale nationale en inter-ligues regroupant les 1er et 2ème de chaque Ligue ou inter-ligues > Grand Est-Bourgogne Franche Comté / Haut de France / Ile de France / Normandie-Bretagne-Pays de la Loire-centre Val de Loire (Mai)
 - ✓ Une Finale Honneur regroupant les 1er et 2ème de chaque ½ finales (Juin)
- Accession – relégation :
 - ✓ Le 1er et 2ème du championnat Honneur accède au championnat Excellence.
 - ✓ Les deux derniers du championnat Excellence sont relégués en championnat Honneur, sous réserve que le 1er et /ou le 2ème du championnat Honneur accède au championnat Excellence.

Coupe de France des Ligues :

- Coupe de France des Ligues U13 Mixte
- Coupe de France des Ligues U15 Garçons
- Coupe de France des Ligues U15 filles
- Coupe de France des Ligues U19 (alternée chaque saison avec la catégorie U17, selon le calendrier LEN des Championnats d'Europe)

Trophée Pierre Garsau : Organisation d'une compétition regroupant les 8 premiers du championnat Elite à l'issue des matchs aller.

- Calendrier : janvier (3 jours)

- Formule type coupe :
 - ✓ ¼ de finale
 - ✓ ½ finales
 - ✓ Finales, Petites finales, matches de classements
- Qualification Européenne : le vainqueur du tournoi se qualifie en Europa Cup. Selon les modalités définies par la LEN

Trophée Elite Féminin : Organisation d'une compétition regroupant 4 à 6 équipes du championnat Elite Féminin.

- Calendrier : A déterminer
- Formule type coupe : ¼, ½ Finale, Petite finale

Réforme des droits de transfert :

- Principes de la réforme :
 - ✓ Sécuriser le parcours de la joueuse/du joueur au sein de son club formateur.
 - ✓ Responsabiliser les clubs et les amener à mieux se structurer pour accompagner les joueuses/joueurs vers le haut-niveau, les équipes de France et la pratique professionnelle.
 - ✓ Permettre aux jeunes joueuses/joueurs et à leur famille, de se projeter dans un projet sportif encadré.
 - ✓ Valoriser le travail de formation des clubs via les droits de transfert.
- Sécuriser le parcours de la joueuse / du joueur en formation pas le biais d'un conventionnement avec le club.
- Une convention d'accompagnement à la pratique de haut niveau à partir de 13 ans jusqu'à 18 ans.
- Un contrat d'aspirant sur la période de 18 à 21 ans.

- Water-Polo masculin

Catégorie 1	8 500€	Niveau international seniors participation JO – Chpt Monde
Catégorie 2	6 500€	Niveau international seniors participation Chpt Europe -TQO
Catégorie 3	4 500€	Niveau international seniors autres compétitions
Catégorie 4	2 500€	Niveau international U19 Chpt Europe, Chpt Monde U20, Universiades
Catégorie 5	1 500€	Niveau International U15 et U17 Chpt Europe, Chpt Monde U16, U18
Catégorie 6	1 500 €	Joueur niveau Elite
Catégorie 7	1 000€	Joueur sous contrat d'aspirant entre 18 ans et 21 ans (par saison) – joueur niveau N1
Catégorie 8	500€	Joueur sous convention de formation entre 13 ans et 18 ans (par saison) – Joueur niveau

- Water-Polo féminin

Catégorie 1	4 000€	Niveau international seniors participation JO – Chpt Monde
Catégorie 2	3 000€	Niveau international seniors participation Chpt Europe -TQO
Catégorie 3	2 000€	Niveau international seniors autres compétitions
Catégorie 4	1 000€	Niveau international U19 Chpt Europe, Chpt Monde U20, Universiades
Catégorie 5	750€	Niveau International U15 et U17 Chpt Europe, Chpt Monde U16, U18
Catégorie 6	750 €	Joueuse niveau Elite
Catégorie 7	500€	Joueuse sous convention de formation entre 13 ans et 18 ans (par saison)

Lors du changement de club d'un joueur, toutes nationalités sportives confondues, à partir de 13 ans, le club d'accueil versera aux clubs précédents du joueur (au prorata du nombre de saisons entières passées au sein de chaque club) un droit de transfert fixé selon le niveau de pratique (prendre en considération celui de la dernière édition de la compétition) ou selon son engagement dans un processus de contractualisation. Tout joueur sera libre (sans frais de transfert) à l'issue de la saison au cours de laquelle le joueur a 32 ans avant le 31 décembre.

Les équipes Nationales 2020-2021 – Collectifs séniors :

- Finale Ligue Mondiale Hommes (phase Europe) : La France termine 8ème
- TQO masculin : la France termine 6ème (3 premiers sont qualifiés)

- TQO féminin : la France termine 5ème (2 premiers sont qualifiés)

Les compétitions à venir :

- Equipe de France masculine
 - ✓ Super Finale de la Ligue Mondiale du 26 juin au 1er Juillet en Géorgie
 - ✓ Tournoi à Belgrade du 6 au 9 juillet
- Equipe de France féminine : Tournoi en Italie
- Equipe de France U17 Garçons : Tournoi de qualification aux CE du 25 au 27 juin (CRO-UKR-BGR)
- Equipe de France U17 Filles : Championnats d'Europe en Croatie du 22 au 29 août
- Equipe de France U15 Garçons : Championnats d'Europe au Portugal du 4 au 11 juillet

Présentation du dispositif de sélection des U15 Garçons :

- Processus de sélection dans un contexte peu favorable :
 - ✓ Catégorie mal connue en l'absence de compétition de référence la saison passée.
 - ✓ Piscines fermées, entraînement réduit, absence de compétition.
- Dispositif basé sur la concertation :
 - ✓ Une organisation territoriale orchestrée par des référents locaux
 - ✓ Des entraîneurs de clubs consultés et invités à participer aux différents regroupements
 - ✓ Un mode de sélection favorisant la prise en compte de tous les clubs
- Présentation du dispositif en chiffre :
 - ✓ 1ère étape découpage territoriale en 6 zones : 128 joueurs identifiés issus de 39 clubs (11 Elite - 8 N1 - 3 N2 - 17 N3)
 - ✓ 2ème étape regroupement nord et sud : 66 joueurs convoqués issus de 24 clubs
 - ✓ 3ème étape Stage national de 3 jours : 27 joueurs issus de 13 clubs
 - ✓ 4ème étape stage national préparation au TQCE : 18 joueurs issus de 10 clubs

Michel Metay (Nouvelle Aquitaine) adresse tout d'abord ses félicitations pour la mise en place du dispositif de sélection des U15 qui a bénéficié d'une large consultation. Il intervient ensuite sur plusieurs points :

- Le système de JIFF (limitation des joueurs non sélectionnables dans les différents championnats), ne concerne que les Championnats masculins. A l'heure où la parité est de mise, quid de la catégorie féminine ?

Benjamin Mercier et Yann-Even Grall confirment que l'application du système de JIFF au Water-Polo féminin est à l'étude et sera l'objet de la prochaine réforme sur un plan décliné sur 3 ans.

- Pour les Droits de transferts, à quoi correspond le Haut Niveau ?

Benjamin Mercier répond qu'il s'agit de l'Elite pour le Water-Polo féminin et de l'Elite, N1 et N2 pour le Water-Polo masculin.

- La Poule N1 se retrouve à 14 clubs. A termes, redescendrons-nous le nombre de clubs ?

Benjamin Mercier précise qu'il est important de renforcer le maillage territorial et que les formules proposées se feront en fonction de cet objectif.

- Il souhaite des précisions sur l'entrée des équipes réserve garçons pour 2021/2022, équipe devant être inscrite dans la division la plus basse de leur inter-ligue. Le choix n'est-il pas subjectif ?

Benjamin Mercier et Yann-Even Grall répondent que cette équipe n'est pas considérée comme une équipe réserve. L'objectif est que ce soit une équipe de jeunes. Si une deuxième équipe est engagée, c'est le club qui choisit. La FFN ne choisit que le projet sportif.

- Il exprime enfin son désaccord sur le choix du système d'accession qui isole la catégorie Elite masculine. Ce n'est pas nécessairement une bonne chose au niveau sportif.

Benjamin Mercier répond que tout dépend du niveau de pratique. L'équipe de N2 qui gagne monte en N1 alors que l'équipe de N1 qui gagne une place doit encore effectuer un match de barrage avant de pouvoir monter en élite. Ce dispositif a été mis en place car dans la pratique le niveau de structuration nécessaire pour évoluer en Elite est différent.

Stéphane Metzger demande si les droits de transferts sont applicables aux non JIFF ?

Benjamin Mercier répond par l'affirmative entre clubs français, sans distinction de nationalités.

17.5 - Natation Estivale

Joël Pineau et Vincent Hamelin présentent le programme de la natation estivale pour 2021.

Le contexte :

- Des réformes fédérales :
 - ✓ Affiliation
 - ✓ Licence compétitive / Période entre le 1er juin et le 31 août
- Une Échéance nationale individuelle : Critérium national
- Actuellement, 5 ligues développent un programme sportif estival.
- L'impact de la crise sanitaire :
 - ✓ Pas de saison sportive estivale en 2020
 - ✓ Pas ou très peu de compétitions pour les compétiteurs « annuel » 2020/2021

Les objectifs :

- ✓ Augmenter le nombre de clubs et de licenciés de Natation Estivale
- ✓ Favoriser la participation de nouvelles ligues au programme sportif de Natation Estivale
- ✓ Permettre aux clubs de participer aux activités, notamment compétitives, sur la totalité de la saison sportive
- ✓ Permettre aux compétiteurs qui le souhaitent de se confronter sur la totalité de la saison sportive

Les possibilités de participations aux compétitions :

Compétiteurs	Programme sportif territorial « été » (ligues, CD, clubs)		Critérium national (Temps de qualification réalisés sur la période estivale (à partir du 1 ^{er} juin))		Coupe de France Juniors des Régions	
	Accès	Classement	Accès	Classement	Accès	Classement
« Annuel » (avec performance avant le 1 ^{er} juin 2021)	OUI (Hors interclubs)	Hors classement	NON	/	NON	/
« Annuel » (sans performance avant le 1 ^{er} juin 2021)	OUI	Classés	OUI	Classés	NON	/
« Été »	OUI	Classés	OUI	Classés	OUI	Classés

2 échéances sur un même week-end et sur un même lieu : du 27 au 29 août 2021 à Laval en Pays de la Loire

- **Coupe de France Juniors des régions de Natation Estivale**
 - ✓ Compétition par équipes
 - ✓ Possibilité de composer des équipes par catégorie
 - ✓ Récompenses : classement général et classements par catégorie
- **Critérium national de Natation Estivale**
 - ✓ Compétition individuelle
 - ✓ De « Jeunes 3 » à Séniors
 - ✓ Récompenses : médailles aux 3 premiers, filles et garçons, des catégories « Jeunes 3 », « Juniors J1/J2 », « Juniors J3/J4 » et Séniors

Richard Lagrave (Occitanie) demande quelles sont les ligues qui participent au programme sportif estival. Il s'agit des ligues Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Bourgogne Franche Comté, Pays de la Loire et AURA.

A noter que cette année les ligues ont la possibilité de présenter jusqu'à 2 équipes et que la deuxième équipe n'a pas pour obligation d'être complète.

17.6 - Maîtres

Christiane Guérin rappelle que cette année les maîtres n'ont pas pu nager avec une saison blanche suite aux directives sanitaires liées à la COVID-19.

Suite aux nouveaux protocoles de reprise mis en place depuis le 19 juin, la Fédération organisera un Championnat de France N1 et N2 à Mulhouse du 8 au 12 juillet 2021 afin que cette catégorie retrouve le chemin des piscines. A noter un assouplissement des grilles afin de favoriser les qualifications. Une épreuve d'Eau Libre devrait être rattachée à cette compétition le dimanche après-midi. Toutes les modifications réglementaires prévues en 2020/2021 sont reconduites pour la saison 2021/2022.

17.7 - Natation Course

Richard Martinez et Marc Hanssler (en visio) présentent le programme de la Natation Course pour la saison 2021-2022.

Depuis le 17 mars 2020, la discipline Natation Course est durement touchée par la pandémie COVID-19. La performance chronométrique, repère central de son activité, est devenue le révélateur de l'impact négatif de toutes les vagues de confinement et de la privation d'entraînement et de compétition de tous les licenciés.

Cette interruption forcée indique, si l'on prend l'exemple du 50 NL Dames et Messieurs, épreuves les plus disputées dans nos statistiques, une baisse de 53% en 2019-2020 et une chute de 84% en 2020-2021. A noter également que de mi-mars à fin juillet (dernier tiers de la saison), les compétiteurs réalisent plus de 53% des références chronométriques en bassin de 50 m.

Impact de la pandémie et réflexions sur l'activité sportive :

Le déficit de performance observé en 2020 à la mi-mars (-53%), comparativement à 2019, et confirmé au 2 juin 2021 (-84%) interroge sur les suites à donner ou non à cette situation, à savoir : interrompre au 31 août ou poursuivre la saison sportive jusqu'au 31 décembre 2021 pour :

- ✓ Permettre à tous ceux qui n'ont pas pu s'entraîner et nager en compétition de le faire tout en restant dans leur année d'âge,
- ✓ Augmenter le volume de performances, maintenir un classement national des clubs et pouvoir dresser un bilan sportif,
- ✓ S'appuyer sur une activité sportive suffisante pour pouvoir se projeter avec un minimum d'objectivité dans la réflexion et l'élaboration des programmes et règlements sportifs de la prochaine saison.

Ce constat souligne et met en évidence un fonctionnement et une dynamique de travail « usuelle, habituelle » pour le moins singulière, sinon étrange puisque nous travaillons à l'élaboration de la saison future sans la totalité des performances de la saison en cours, d'où par effet domino sur la politique sportive, un fonctionnement en année sportive.

Factuellement, cette situation a conduit à prendre en considération plusieurs éléments :

- ✓ **Le décalage FFN / FINA-LEN**, alors que nous avons adopté les catégories d'âge FINA en 2016-2017, mais pas leur fonctionnement en année civile du 1er janvier au 31 décembre pour leurs programmes et calendriers sportifs.
- ✓ **La classification des sportifs par année d'âge**, du fait de décalage, ne prend pas nécessairement en compte l'âge réel des sportifs au regard de leur année de naissance ; en effet tous les nageurs nés en août et après n'ont jamais l'âge de leur saison puisque l'activité sportive s'arrête fin juillet pour l'écrasante majorité des nageurs.
- ✓ **La gestion des Meilleures Performances Françaises**, fait apparaître des résultats qui parfois interrogent leur pertinence...
Le système de gestion des MPF, des records de France, d'Europe et du Monde, bien heureusement, s'affranchit déjà de la saison scolaire et gèrent celles-ci en année civile...
- ✓ **L'Indice Mondial de Performance (IMP)** est établi à partir des rankings mondiaux de la FINA... arrêtés au 31 décembre de chaque année.

- ✓ C'est une référence incontestable, représentative du niveau mondial de chaque épreuve qui permet une analyse des performances françaises au regard de l'évolution de la natation mondiale — par comparaison de l'Indice National de Performance (INP) à l'IMP — ne se limitant pas à une évaluation franco-française, et ouvrant bien d'autres champs d'application :
 - Concernant l'évaluation de l'activité des structures du PPF,
 - La répartition et l'attribution des montants liés aux transferts des meilleurs nageurs, qui affranchit de l'attente, au 1er novembre, de la parution des listes ministérielles de Haut-Niveau,
 - La construction des listes Espoirs et Collectifs Nationaux, qui gommara les failles précédentes (niveau de performance d'une épreuve à l'autre).
 - Enfin récemment, pour répondre à l'application des jauges gouvernementales imposées pour l'organisation des FFN Golden Tour 2021, jamais contesté par les délégations étrangères...
- ✓ Mais dont l'usage se complique dès lors que le fonctionnement actuel, avec une saison scolaire « à cheval » sur deux années civiles, imposerait d'avoir recours à deux IMP, par exemple, pour la saison 2020-2021 :
 - Du 1er septembre au 31 décembre 2020, les performances ne pourront être évaluées qu'au regard de l'IMP 2019, celui de 2020 n'étant pas encore connu.
 - Alors que du 1er janvier au 31 août 2021, les performances seront évaluées au regard de l'IMP 2020.
 - Aujourd'hui, nous évaluons toute la saison 2020-2021 en fonction de l'IMP 2020, ce qui est discutable dans le cas d'un point de vue statistique.
- ✓ Une recherche de performance pour les qualifications aux compétitions nationales en adéquation avec l'écriture des règlements : ex pour 2022, N-1 correspond bien à l'année 2021, et non à des performances pouvant avoir été réalisées lors du dernier trimestre 2020, ce qui protège des mauvaises surprises liées à un éloignement trop important des performances recherchées.
- ✓ Le décalage calendaire amène pour une même saison à déclarer les résultats des championnats de France petit bain et grand bain sur deux années différentes, ce qui n'est pas des plus cohérent, contrairement à la LEN et la FINA, pour qui les échéances en bassin de 25 m marquent la fin et non le début d'une saison sportive.
- ✓ Une harmonisation de toutes les activités Natation, puisque la Natation Estivale et la Natation Maîtres sont déjà fonctionnelles en année civile (les Maîtres changent de catégories au 1er janvier et non au 1er septembre).
- ✓ Un fonctionnement en année civile gommerait les difficultés du classement des Etapes de la Coupe de France Eau Libre qui concernant celles organisées en septembre comptent actuellement pour le classement de la saison antérieure, à l'instar des derniers Championnats de France de Gravelines.
- ✓ Une meilleure adéquation entre nos décisions réglementaires et La communication par la FINA et la LEN des règles de participation aux échéances internationales qui parviennent généralement au cours du dernier trimestre de l'année civile.

Un changement de paradigme pour une plus grande clarté et cohérence :

Le déroulement des programmes sportifs en année civile, avec un début de saison au 1er janvier pour une fin de saison au 31 décembre se justifie avant tout :

- ✓ Par le fait qu'il est n'est pas cohérent et judicieux de s'atteler à l'élaboration de la saison future, en se privant de plus de la moitié des performances de la saison en cours, et donc sans pouvoir en dresser un bilan objectif.

- ✓ Et qu'il n'y aura aucun impact sur la dynamique sportive habituelle des clubs, le calendrier n'étant en rien modifié.

Ce qui ne change pas :

- ✓ La dynamique des compétitions.
- ✓ Le renouvellement de la licence en septembre.
- ✓ La communication d'un calendrier national (dates des compétitions) de la future saison toujours dans la même période (mai-juin).

Ce qui change, plus de cohérence :

- ✓ Entre l'âge sportif du nageur et son âge réel,
- ✓ Entre le fonctionnement fédéral et celui des instances sportives internationales FINA et LEN.
- ✓ Des analyses statistiques (au regard d'un seul IMP).
- ✓ Pour analyser l'activité de la saison en cours (quasi-totalité des performances en grand bassin), et par conséquent pour se projeter sur la saison future (construction des grilles de qualification, bilan des performances françaises), élaboration du programme en septembre-octobre, communication en novembre.

2020-2021, une opportunité, une transition, vers des possibles changements :

Faisons de cette situation notre force pour reprendre nos activités. La saison 2020-2021 aurait pu être qualifiée de « blanche », la perspective de passer en année civile offre la possibilité de prolonger la saison en cours jusqu'au 31 décembre de 2021 et ainsi :

- ✓ De prolonger les catégories d'âge actuelles et de ne pas infliger la « cruauté » d'effacer l'activité des Jeunes 3 et des Juniors 4 qui pourraient disparaître purement et simplement définitivement des tablettes ;
- ✓ De conserver les qualifications acquises durement au cours de cette saison ;
- ✓ De poursuivre l'orientation des programmes et règlement sportifs tout en apportant quelques légères modifications ;
- ✓ De reporter concrètement les championnats de France de Nationale 2 et Jeunes ;
- ✓ De proposer une échéance petit bassin à l'ensemble des Juniors et redynamiser l'actualisation des MPF en petit bassin ;
- ✓ De réintégrer les Interclubs dans le Classement National des Clubs ;
- ✓ De préparer plus sereinement la saison future en s'appuyant sur une remise à niveau partielle du nombre de performances.

Date du calendrier trimestre 4 :

- Interclubs toutes catégories : du 23 octobre au 21 novembre 2021
- Championnats de France Nationale 2 : du 25 au 28 novembre 2021
- Championnats d'Europe petit bassin : du 2 au 5 novembre à Kazan
- Championnats de France Elite 50m : du 8 au 11 décembre 2021
- Championnats du Monde petit bassin : du 16 au 21 décembre 2021 à Abu Dabhi
- Championnats de France Jeunes et Championnats de France Juniors : du 18 au 22 décembre 2021

Dates du calendrier 2022 :

- Championnats de France Nationale 2 : 16 au 20 mars 2022
- Championnats de France Elite : du 5 au 10 avril 2022
- Championnats de France Juniors : du 24 au 29 mai 2022
- Championnats de France Jeunes : du 13 au 17 juillet 2022
- Championnats de France open d'été : du 23 au 28 juillet 2022 (à confirmer)
- Championnats de France Elite 25m : du 1er au 4 décembre 2022 (à confirmer)

Quelques réflexions à partager :

- ✓ Les difficultés à suivre l'évolution du niveau de performance à l'international, comme semble le souligner nos résultats aux derniers Championnats d'Europe de Budapest et le confirmer l'analyse comparative entre 2005 et 2019 concernant l'évolution de l'indice national de

performance (INP) au regard de l'indice mondial de performance (IMP) dans chaque épreuve dames et messieurs.

- ✓ L'évolution des critères de mise en liste ministérielle concernant la catégorie Espoir et Collectifs Nationaux en s'appuyant sur l'indice mondial de performance.
- ✓ La nécessité de renforcer les actions visant à élever le niveau de compétences des entraîneurs et à mieux accompagner les athlètes dans le cadre de leur projet de performance

Bénédicte Compois précise que cette analyse est le fruit d'un travail de longue haleine visant à permettre la relance des activités dès 2021, avec des perspectives sur 2022. En ce qui concerne le Cercle de compétence, un petit groupe de travail pose les bases et les fondamentaux, auquel est associé un cercle des territoires visant à associer les ligues à la mise en œuvre des programmes. Les retours du terrain sont plutôt favorables à ce type de fonctionnement. Un autre objectif est de redynamiser la natation territoriale dans les ligues et les départements avec un retour de la Coupe de France des Départements.

Michel Sauget (Centre Val de Loire) demande des précisions sur les meetings labellisés.

Marc Hanssler répond qu'avec la prolongation du trimestre 4 et la construction en année civile, la campagne de labellisation sera proposée en deux phases : une phase sans changement pour le trimestre 4 et une campagne pour 2022 avec quelques modifications.

Denis Cadon ajoute que la mise en place du cercle de Natation Course s'est faite de manière très opérationnelle et évoluera au fil de l'instruction des dossiers. La finalisation de la campagne des meetings devrait être effective après les Championnats de France de Chartres.

Alex Badian (Martinique) s'interroge sur les conditions de participation des juniors. Y a-t-il un risque de restrictions en juillet pour les territoires ultramarins ?

Julien Issoulié répond qu'à priori il ne devrait pas y avoir de restrictions autres que celles émises par l'Etat.

18. Point sur le Projet de Performance Fédéral (PPF)

Rémi Duhautois présente le Projet de Performance Fédéral 2022-2024.

La Fédération est actuellement à mi-chemin du projet 2024.

Rappel des choix initiaux forts :

- ✓ Donner sa chance à toutes les disciplines afin d'être les plus performants possible en 2024
- ✓ Donner sa chance à toutes les ligues de monter des projets autour des structures d'accession

2 transitions importantes à partir de 2022 :

- ✓ Une structuration davantage axée vers l'Excellence
- ✓ Un nouveau traitement de l'enveloppe accession avec 2 phases : une accession nationale et une accession territoriale

Calendrier :

- ✓ Le PPF est à rendre à l'ANS le 15 novembre 2021

Jean-François Guinot (PACA) fait remarquer que les clubs d'Excellence ont de moins en moins de nageurs car ils n'ont pas accès au PSQS et que ces nageurs s'orientent davantage vers les CAF.

Rémi Duhautois répond qu'afin de pallier cette problématique, un dispositif vient d'être monté afin que tous les nageurs du groupe élite des clubs d'excellence soient dans le PSQS. Un courrier sera adressé la semaine prochaine à tous les clubs d'excellence afin qu'ils nous communiquent le listing des nageurs de leur groupe Elite. Certaines incohérences vont être gommées, notamment en cas d'un nouveau confinement.

Marc Deberghes (Nouvelle Aquitaine) demande si dans le cadre du prolongement de l'année sportive, les listes ministérielles sortiront toujours au mois de novembre.

Julien Issoulié répond que la Fédération est dans l'attente du retour du Ministère sur ce point.

Julie Eissen demande à quel moment des informations sur le PPF seront communiquées afin que les Ligues puissent commencer à travailler sur la déclinaison de la politique sportive et être opérationnelles dès 2022. Rémi Duhautois confirme que toutes les régions seront consultées dès septembre 2021 et le calendrier partagé pour une co-construction du PPF.

19. Présentation du programme « Ambition bleue » et du projet de performance Orfèvre Natation (FFN/ANS)

Julien Issoulié présente le programme « Ambition bleue » et le projet de performance Orfèvre Natation FFN/ANS.

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

Il présente ensuite Jacco Verhaeren qui prendra la Direction des équipes de France de Natation et Eau Libre à l'issue des Jeux nippons. Cette nomination s'inscrit dans le projet « Ambition Bleue » avec pour objectif 2024, en collaboration avec l'Agence nationale du Sport.

Jacco Verhaeren représente 22 médailles olympiques, dont 10 titres, avec une expérience de terrain et d'entraîneurs auprès de grands athlètes (Ranomi Kromowidjojo, Inge Dekker, Pieter van den Hoogenband, Inge de Bruijn, Marcel Wouda, Sharon van Rouwendaal, Marleen Veldhuis, Kirsten Vlieghuis), mais également en tant que Directeur de l'équipe australienne de 2013 à 2020.

Jacco Verhaeren remercie la Fédération Française de Natation de l'accueillir. S'il peut paraître étrange de choisir un étranger qui vient notamment d'Australie, car il est vrai que beaucoup de coaches français pourrait accomplir cette mission d'un point de vue technique, mais il arrive avec un regard neuf et donc une certaine neutralité. Si l'on parle souvent du nombre de médailles, il préfère pour sa part parler de progression des nageurs. L'accueil des JO en France en 2024 apporte fierté mais également une certaine pression, c'est pourquoi une attention toute particulière doit être portée à cette préparation. Cela passe par la maîtrise de ce qui est fait, notamment au quotidien. Sa première mission en septembre sera de se rapprocher de tous les entraîneurs et athlètes qui sont sur les bords de bassin. On parle beaucoup de structuration, de reconnaissance, d'accompagnement financier, mais il faut avoir en tête que les entraîneurs et les athlètes se voient tous les jours et que c'est là où réside les leviers de la progression. Les premiers temps seront consacrés à définir l'accompagnement à mettre en place et optimiser les efforts pour arriver aux Jeux Olympiques de 2024. Pour finir, il dit espérer pouvoir intervenir en français lors de la prochaine Assemblée Générale.

20. Point sur la réforme des Systèmes d'Information

Stéphane Destouches se présente à l'Assemblée et revient sur son parcours professionnel. Ingénieur, diplômé de l'INSA Lyon, il compte 20 ans d'expérience en Systèmes d'Information (conseil en intégration de solutions, gestion de projets) il a aujourd'hui pour volonté de rejoindre le monde du sport. Il a intégré la Fédération et sa Direction de la Transition numérique le 6 avril dernier.

Il présente la cartographie applicative du système informatique fédéral existant. Si Extranat est au cœur du système, le but est de comprendre les liens qui existent entre les différentes applications et l'ensemble des secteurs d'activités de la Fédération. Des diagnostics sont actuellement en cours sur les différentes applications pour voir la manière dont elles pourraient évoluer à l'avenir.

Calendrier de mise en place et axes prioritaires :

- ✓ **1^{ère} étape d'avril à juillet 2021 :**
 - Transition : Transferts de connaissances technico-fonctionnels
 - Organisation : Recherche rapide de polyvalence au sein des ressources
 - Méthodes : Généralisation de l'expression de besoins à rédiger par les cercles de compétences et introduction de nouveaux outils de gestion de projets (chiffrage)
 - Financement (ANS) : Rédaction d'un dossier SI au sein du Contrat de Développement
- ✓ **2^{ème} étape de mai à août 2021 :**
 - Sécurisation : Migration de la plateforme (Etude et Plan -Prestation de service), effort important de documentation et transfert d'espaces de stockage de documents
 - Automatisation : Création de procédures et mise en place d'outils
 - Supervision : Introduction de nouveaux outils de surveillance de la plateforme
- ✓ **3^{ème} étape à partir de juillet 2021 :**
 - Consultations de Fédérations dont la Fédération Hollandaise et la FF de Gymnastique, de fournisseurs de solutions extérieures, de prestataires.
 - Organisation d'une campagne pour le recueil des besoins et les spécifications des outils
 - Intégration des cercles de compétences et de représentants régionaux (recueil des besoins)
 - Accompagnement au changement

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

Hervé Wenger (Bourgogne Franche Comté) demande si les licences seront sécurisées avec Swim Community en termes de liaison.

Stéphane Destouches répond que sur l'aspect des certificats médicaux, la même cohérence que dans Extranat sera appliquée à Swim Community.

Laurent Ciubini exprime sa satisfaction d'avoir recruté quelqu'un d'aussi compétent que Stéphane Destouches qui a permis de gérer à court terme le départ d'Olivier Dupas. Plusieurs chantiers ont déjà été menés ou sont en cours de finalisation, dont la sécurisation des serveurs, l'extension de la saison sportive Natation Course et la prise en compte du certificat médical. La Fédération sera opérationnelle en septembre et aucun point d'alerte n'est à déplorer.

Chantal Planques (Occitanie) demande des précisions sur les tarifs de Swim community.

Laurent Ciubini rappelle que la version de base, à la charge de la Fédération, est gratuite pour les clubs. Seul le transfert d'argent via la plateforme est payant ; le taux négocié s'élève à 0.75 %. Une formule avec des services supplémentaires est disponible si le club en exprime le souhait, mais elle est en revanche payante.

Marc Vellen (Bretagne) demande des précisions sur le droit d'utilisation de l'adresse mail des licenciés.

Laurent Ciubini répond qu'en accord avec la RGPD, la Fédération demande une adresse mail sur le formulaire licence afin de pouvoir communiquer. Il est en revanche interdit à la Fédération de revendre ses fichiers.

Antoine Durand confirme qu'en prenant sa licence, le licencié donne son consentement à la fédération pour l'utilisation de son adresse email dans le cadre de ses activités fédérales. S'il refuse, il ne peut pas avoir de licence. L'adresse email doit obligatoirement être indiquée. Afin d'éviter toute réclamation, il est conseillé au club de communiquer en copie cachée afin de masquer les adresses aux autres destinataires.

Denis Cadon informe que dans le module officiel il y a possibilité de passer de l'information via un emailing aux officiels. Il ne s'agit pas d'actions commerciales, mais d'une utilisation pour des actions spécifiques. De plus, les emailings sont adressés en copie cachée lors de l'envoi.

Guy Sabatier (Grand-Est), s'interroge sur les résultats de l'enquête sur SwimCommunity adressée aux clubs. Pour sa part, il suggère une simplification de ce module car tous les utilisateurs n'ont pas de formation informatique. Il demande également pourquoi le paiement par CB est mentionné par défaut car cette solution coûte de l'argent au licencié.

Laurent Ciubini répond que les retours de l'enquête seront adressés aux clubs. En ce qui concerne le règlement par CB, il s'agit de la solution qui a été choisie. Toutes les remarques peuvent néanmoins être remontées via le questionnaire et seront étudiées.

21. - Activités de Développement

21.1 - Présentation du Circuit EDF Aqua Challenge

Laurent Ciubini souhaite tout d'abord remercier les organisateurs 2020 qui ont relevé un véritable défi en cette année compliquée et présente le calendrier du circuit EDF Aqua Challenge 2021 :

13 étapes :

- ✓ **Cannes** 5 et 6 juin
- ✓ **Bordeaux** 19 juin
- ✓ **Martigues** 27 juin
- ✓ **Marseille** 8 au 11 juillet
- ✓ **Martinique** 11 juillet
- ✓ **Quiberon** 17 et 18 juillet
- ✓ **Vichy** 24 et 25 juillet
- ✓ **Embrun** 31 juillet et 1^{er} août
- ✓ **Annecy** 15 août
- ✓ **Verdon** 28 et 29 août
- ✓ **Paris** 4 et 5 septembre
- ✓ **Six-Fours** 4 et 5 septembre
- ✓ **Nice** 18 et 19 septembre

+ 11 étapes labellisées EDF Aqua Challenge : Mâcon (3 et 4 juillet) – Troyes (4 juillet) – Chalon (11 juillet) – Fiumorbu (10 et 11 juillet) – Lyon (17 et 18 juillet) – Ajaccio (18 juillet) – Valras (11 et 12 septembre) – Marseille (10 au 12 septembre) – Bouchain (18 septembre) – Toulon (25 septembre) – St Jean-de-Monts (2 et 3 octobre)

Les partenaires de l'EDF Aqua challenge : EDF & MAKO
Public estimé sur la totalité de la tournée : 14 000 personnes

Gilles Lesparre, Président du CN Cannes, revient sur la première étape de Cannes, organisée dans la première phase de déconfinement, avec une jauge à 400 inscriptions, avec le samedi l'organisation d'une course à obstacles qui a rencontré un vif succès. Organisation d'un relais et la participation de David Aubry en tête d'affiche.

21.2 - Présentation du Circuit Coupe de France Eau Libre 2021

La volonté fédérale est de mettre en valeur ce calendrier regroupant 40 évènements et 53 étapes :

- ✓ En raison du contexte sanitaire, 5 annulations pour des évènements programmés en mai, juin et juillet (Vitré / Paladru / Frontignan / Macon / Bombannes) et 2 reports (Guadeloupe et Martinique),
- ✓ Les Championnats de France qui se déroulent actuellement à Gravelines ouvrent le calendrier de la Coupe de France 2021. A cette occasion, seront remis les trophées de la Coupe de France 2020 – non remis l'an passé en raison du Covid.

A noter que ce programme reste un parcours de compétitions pour tous les nageurs spécialistes en Eau Libre.

21.3 - Stratégie d'accueil d'évènements nationaux en Eau Glacée

Après le succès de Vichy en 2019 et de Samoëns en 2020, l'édition 2021 des Championnats de France de Nage Hivernale, programmée à Samoëns, a été annulée en raison du contexte COVID-19.

La Fédération a pour volonté de reconduire à Samoëns cette édition en 2022, du 28 au 30 janvier, et d'y accueillir les championnats du monde en 2023.

Catherine Plewinski a été reconduite dans ses missions au côté de la Fédération pour organiser ces événements.

L'idée est d'agrémenter ce Championnat d'un circuit de Coupe de France au cours de l'hiver, comme cela a déjà été expérimenté en Bretagne, avec pour objectif 3 étapes en 2023.

Julien Issoulié souhaiterait que cette discipline puisse évoluer et pourquoi pas avec une perspective d'intégration aux Jeux d'Hiver dans le futur.

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

21.4 - Présentation du Water-Polo Summer Tour 2021

Julien Issoulié présente la 3^{ème} édition du Water-Polo Summer Tour, dont l'objectif est de développer la pratique et d'initier le grand public à cette discipline, en bord de mer et plans d'eau, au travers d'activités d'initiations ludiques, en présence des clubs locaux et d'ambassadeurs du water-polo qui pourront ainsi valoriser leur savoir-faire. Il remercie Nessim Charef, ancien joueur de water-polo, en charge de cette opération, pour le travail de promotion réalisé sur cette tournée.

La tournée 2021 : 2 boucles de 4 étapes de 2 jours - 27 jours d'opération - 1300 participants attendus - 2 partenaires : Heroic Life (Boisson) et RMC (Radio) - 2 nouvelles ligues impliquées.

- 1 boucle en juillet :
 - ✓ 15 & 16 juillet à Furiani
 - ✓ 19 & 20 juillet à Bastia
 - ✓ 23 & 24 juillet à Aix-les-Bains
 - ✓ 26 & 27 juillet à Toulon
- 1 boucle en août :
 - ✓ 6 & 7 août à Madine
 - ✓ 8 & 9 août à Strasbourg
 - ✓ 11 & 12 août au Vieux-Boucau
 - ✓ 16 & 17 août à Six-Fours les Plages

Afin de prolonger la saison de façon innovante, à noter que la Fédération organisera, avec le club support du Pays d'Aix Natation, un Tournoi de Beach Water-Polo au Lac de Peyrolles du 2 au 4 juillet, calqué sur la pratique FINA. Ce tournoi, ouvert à tous les clubs pour les jeunes catégories, regroupera 17 équipes.

- Diffusion du clip de promotion du Water-Polo Summer Tour -

Marc Deberghes (Nouvelle Aquitaine) s'étonne d'avoir découvert lors du dernier CODIR l'organisation au Vieux-Boucau d'une étape du Water-Polo Summer Tour.

Il est rappelé qu'un courrier est adressé à toutes les ligues en début de saison pour appel à candidature des clubs. Il est effectivement regrettable que la ligue n'ait pas été prévenue par le club de cette candidature.

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

21.5 - Stratégie de renouveau du Nager Grandeur Nature en lien avec Paris 2024

Vincent Hamelin rappelle que le dispositif « Nager Grandeur Nature » qui existe depuis 1998, s'est essouffé au fil des ans.

A ce titre, la Fédération a souhaité le relancer au travers de nouveaux concepts dont la contractualisation avec les collectivités et la souscription à la licence découverte à la journée à 2€. A noter cette année une opportunité de partenariat avec Paris 2024 (fonds de dotation) qui devrait apporter plus d'envergure à ce dispositif. L'objectif est de lutter activement contre les noyades en milieux naturels, conquérir de nouveaux espaces de pratique et de nouveaux publics, étoffer l'offre de pratique fédérale et être présent et visible sur les sites en milieux naturels.

Le concept :

- **Un programme d'innovation sociale par le sport**
 - ✓ Réussite éducative et citoyenne : Etre en sécurité en milieu aquatique, se sauver et sauver les autres.
 - ✓ Environnement et écologie : Etre respectueux et préserver notre environnement, démarche écoresponsable.
 - ✓ Santé et bien-être : Pratiques de bien-être et de loisirs pour retrouver, développer, entretenir sa condition physique.
- **Points spécifiques :**
 - ✓ Un projet pluriannuel, jusqu'aux Jeux Olympiques de Paris 2024 et au-delà,
 - ✓ Un pilotage national,
 - ✓ Un consortium : tissu associatif local (FFN et autres), collectivités, spécialistes santé, insertion sociale
 - ✓ Une mesure de l'impact social des projets

Le calendrier prévisionnel :

- ✓ **4 juillet au 17 septembre 2021** : dépôt du dossier (FFN)
- ✓ **Octobre 2021** : comité de sélection – Fond de dotation Paris 2024
- ✓ **Décembre à mars 2022** : appel à projets FFN
- ✓ **Juin à mi-septembre 2022** : déploiement des projets sur les territoires
- ✓ **Mi-septembre à octobre 2022** : évaluation des projets

Une option potentielle (à définir) serait l'acquisition de bassins temporaires, uniquement dans les territoires ruraux et les zones carencées (équipement « modeste » : ~ 8x5x1,3).

Ce dispositif sera discuté en concertation avec le cercle de compétence « activités estivales ».

21.6- Evolutions de l'Ecole de Natation Française

Vincent Hamelin informe que suite aux différentes remontées de terrain, la Fédération a pour volonté de faire évoluer l'ENF.

Le contexte :

Des réunions et consultations :

- Groupe de travail ENF FFN dédié
- Cellule de réflexion apprentissage
- Disciplines fédérales
- Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques
- Cercle de compétence Apprentissage

La mise en place du Plan interministériel Aisance Aquatique :

- Renommé : plan de prévention des noyades et de développement de l'aisance aquatique
- Démarche spécifique Aisance Aquatique à destination des 4/6 ans
- Harmonisation des tests de sécurité aquatique

Des objectifs forts :

- Lutter activement contre les noyades et enrayer le déficit du savoir-nager ;
- (Re)devenir un acteur majeur en matière d'apprentissage ;
- Conquérir de nouveaux publics ;
- Fidéliser les licenciés au sein des structures fédérales notamment celles et ceux qui ne souhaiteraient pas forcément accéder à la compétition ou qui n'en n'ont pas encore le niveau ;
- Renforcer la formation des nageurs ;
- Renforcer la formation des encadrants ;
- Faciliter l'accès à la compétition ;
- Prendre en compte de nouvelles disciplines pour ouvrir et renforcer l'ENF.

Les pistes d'évolution :

- **Aisance Aquatique :**
 - ✓ Intégration des enfants de 4 à 5 ans à l'ENF selon les préconisations des travaux sur l'aisance aquatique
 - ✓ Mise en œuvre de la démarche de construction du corps flottant
 - ✓ Grande profondeur / sans matériel
- **Savoir-Nager Sécuritaire (SNS) :**
 - ✓ Intégration du test du Savoir-Nager sécuritaire en remplacement du sauv'nage
 - ✓ Test unique pour l'ensemble des français
- **Pass'sports de l'eau :**
 - ✓ Intégration de nouvelles disciplines : sauvetage et apnée
 - ✓ Progressions (3 mini à 5 maxi) pour chacune des 7 disciplines
- **Pass'compétition :**
 - ✓ Nécessité ou pas de disposer d'un pass'compétition avant l'accès à la compétition ? (question non encore tranchée)
 - ✓ Cette disposition pourrait être propre à chaque discipline

Ce processus ne sera possible qu'en renforçant la formation des encadrants en mettant à leur disposition un livret du processus de construction de nageur du débutant au champion, et en mettant en place des formations en action.

L'ENF deviendrait ainsi un dispositif de développement et de promotion de la natation et des disciplines plutôt qu'un dispositif « restrictif » d'accès à la compétition.

Le lancement de l'ENF rénovée est envisagé pour la saison 2022/2023.

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

Hervé Wengé (Bourgogne Franche Comté) : pour le passeport de l'eau il y aurait 3 à 5 niveaux par discipline ; en ce qui concerne les niveaux de progression dans chaque discipline, reste-t-on toujours à 3 disciplines ?

Vincent Hamelin répond que ce dispositif permettra de proposer autre chose à ceux qui n'ont pas envie de faire de la compétition. L'accès à la compétition ne sera plus corrélé à l'ENF. A minima, tous les enfants devront savoir nager avant d'accéder à la compétition (sauv'nage obligatoire). Des niveaux de progression seront proposés afin de connaître à tout moment son niveau de pratique dans chacune des disciplines.

21.7 - Natation Santé

Latif Diouane rappelle que les maladies non transmissibles (MNT) tuent chaque année 41 millions de personnes :

- ✓ Les maladies cardiovasculaires : 17,9 millions par an
- ✓ Les cancers : 9 millions
- ✓ Les maladies respiratoires : 3,9 millions
- ✓ Le diabète : 1,6 million
- ✓ La santé est définie par l'Organisation Mondiale de la santé.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime que le surpoids et l'obésité affectent deux milliards de personnes dans le monde. L'obésité a presque triplé depuis 1975 à l'échelle mondiale. Les causes en sont une alimentation de plus en plus riche et un manque d'activité physique liée à la nature de plus en plus sédentaire des modes de vie.

En France, la moitié des habitants est en surpoids. C'est ce que démontrent les premiers résultats de la cohorte Constances, portée par l'Inserm et la Caisse nationale de l'Assurance-maladie : près de 16% de la population française est considérée comme obèse.

L'activité physique permet de prolonger l'espérance de vie ; elle est la meilleure prévention des maladies cardiovasculaires et constitue un élément important de leur traitement.

La loi de modernisation de notre système de santé a introduit en 2016 « art 144 », la possibilité, pour le médecin traitant, de prescrire une activité physique aux personnes souffrant d'une Affection de Longue Durée (ALD). Cette mesure concerne 10,7 millions de Français atteints d'ALD selon la CNAM en 2017.

Le décret d'application n°2016-1990 du 30 décembre 2016 indique que le médecin traitant d'un patient atteint d'une affection longue durée peut lui prescrire une activité physique adaptée, encadrée, selon la sévérité de la limitation fonctionnelle par l'un des intervenants suivants :

- ✓ Les professionnels de santé : masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens,
- ✓ Les professionnels titulaires d'un diplôme dans le domaine de l'activité physique adaptée, notamment les licences STAPS APAS.
- ✓ Les professionnels et Personnes qualifiées titulaires d'un diplôme inscrit sur le Répertoire National des Certifications Professionnelles : dans le domaine de la natation il s'agit des diplômés BP JEPS AAN, BP JEPS AA, BEESAN, DE JEPS, BEES 2, DES JEPS etc...
- ✓ Les personnes qualifiées titulaires d'une certification, délivrée par une fédération sportive agréée, répondant aux compétences précisées dans l'annexe 11-7-1 et garantissant la capacité de l'intervenant à assurer la sécurité des patients dans la pratique de l'activité. La liste de ces certifications est fixée par arrêté conjoint des ministres chargés des sports et de la santé, sur proposition du Comité national olympique et sportif français.
- ✓ Les personnes titulaires d'une certification délivrée par une fédération sportive agréée dont la formation « Educateur Nagez Forme Santé ». Depuis l'arrêté du 8 novembre 2018.

Les principaux axes de la stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024 :

1. La promotion de la santé et du bien-être par l'activité physique,
2. Le développement du recours à l'activité physique adaptée à visée thérapeutique,
3. La protection de la santé des sportifs et le renforcement de la sécurité des pratiques et des pratiquants,
4. La diffusion des connaissances

La Natation Santé :

Nagez Forme Bien-Etre (Prévention primaire) :

- ✓ S'adresse aux personnes recherchant une activité de bien-être et de loisirs (aquaform, aquabiking et toutes pratiques émergentes)
- ✓ S'adresse aux personnes désirant nager pour préserver leur capital santé

Nagez Forme Santé (Prévention Secondaire et Tertiaire) :

- ✓ S'adresse aux personnes désirant nager pour améliorer leur capital santé et leur qualité de vie
- ✓ S'adresse aux personnes à risque ou en phase post éducation thérapeutique.

A noter l'augmentation du nombre d'éducateurs depuis 2012 : 340 éducateurs certifiés à ce jour.

L'agrément des clubs Nagez Forme Santé doit être renouvelé chaque année.

Des partenaires stratégiques :

Le Ministère chargé des Sports :

- ✓ Convention d'objectifs pluriannuelle,
- ✓ Stratégie nationale sport santé,
- ✓ ANS : Actions sport santé du projet sportif fédéral

Le CNOSEF :

- ✓ Collaboration au Médicosport santé
- ✓ Participation à l'opération Sentez-vous sport
- ✓ Respect du cahier des charges des formations éligibles au SSO

Une caution scientifique : Fédération Française de Cardiologie, Association Française des Hémophiles, Union Sports et Diabète, ARSLA.

Des partenaires Santé : la Mutuelle des Sportifs et Biogaran.

Guy Sabatier (Grand Est) demande quel niveau de BF permet d'obtenir l'agrément Nagez Forme Santé. De plus, lorsqu'un club perd son agrément, comment fait-il pour trouver un éducateur certifié parmi les 340 personnes répertoriées ?

Latif Diouane répond qu'il y a bien un prérequis pour entrer dans la formation NFS, à savoir être titulaire du BP JEPS, BF3, MSN,... En ce qui concerne la recherche d'éducateurs agréés, il suffit de faire remonter l'information à la Fédération. Sur la base de données informatiques, l'ensemble des brevets fédéraux certifiés y est renseigné et une annonce peut être passée.

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

22. - Validation du lieu et de la date de l'Assemblée Générale 2022

Lors du dernier Comité Directeur 2 ligues se sont portées candidates à l'accueil de l'Assemblée Générale 2022 (mai ou juin – dates à définir) et réitèrent leur candidature :

- Hauts de France à Lille
- AURA à Clermont-Ferrand

Michel Sauget fait remarquer qu'historiquement la dernière ligue parmi les deux à avoir organisé une Assemblée Générale est la ligue des Hauts-de-France en 2012 à Dunkerque.

Afin de départager ces deux ligues candidates, il sera demandé aux délégués de se prononcer dans les prochains jours, via consultation électronique sur le lieu de l'Assemblée Générale 2022.

Comme suite au retrait de la candidature de la ligue des Hauts-de-France, il est acté que l'AG 2022 se tiendra en AURA.

23. Questions diverses

23.1 – Centre Aquatique Olympique (CAO)

Une question est posée pour savoir où en est le projet de bassin prévu pour les Jeux Olympiques de Paris 2024, Laurent Ciubini informe que la dépollution et la démolition du terrain dévolu au CAO ont été effectuées. Les process d'attributions ont octroyé la construction à Bouygues pour une livraison du projet en avril 2024. Le Site Aquatique Olympique (SAO) est quant à lui une construction éphémère qui sera livrée dans la U ARENA à Nanterre.

23.2 – Labellisation des clubs

Patrick Fradet (Ile-de-France) fait remarquer que le résultat des dossiers de labellisation 2021 n'est toujours pas parvenu aux clubs demandeurs au 1er juin 2021, ce qui ne laissera que la rentrée 2021 et jusqu'en décembre 2021 pour que les clubs exploitent les labels obtenus. 2020/2021 étant une saison blanche pour la majorité des clubs, les prérequis nécessaires à la labellisation 2022 ne pourront être contrôlés par les commissions régionales, faute d'activités et de données sportives. Il suggère d'octroyer les labels 2021 pour 1 an et demi.

Laurent Ciubini répond qu'une réunion de concertation sur ce point est prévue afin d'être arbitrée et tranchée en Bureau.

24. - Clôture par le Président

Gilles Sézionala remercie chacun pour ces échanges et souhaite à tous un excellent retour, dans l'espoir de se revoir très bientôt.

La séance est levée à 15h30



La Secrétaire Générale
Dominique CUPILLARD



Le Président
Gilles SEZIONALE